

Stratégie de développement économique de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à l'Adjoint qui va nous présenter les orientations retenues par la Municipalité sur la base d'un excellent dossier, je tiens à féliciter ceux et celles qui ont rédigé ces documents, l'Adjoint, les services, l'Université puisque par l'intermédiaire de l'IRADES un dossier intéressant vous est présenté. Donc des documents clairs, très complets et on va, je l'espère, pouvoir discuter sérieusement de ce moteur du développement local. Nous l'avions fait déjà en 1984 et en 1990, c'est-à-dire en début des mandats, et nous le faisons une troisième fois, ce qui paraît tout à fait logique.

Avant de passer la parole à Claude JEANNEROT, je voudrais simplement, en quelques mots, vous rappeler les trois périodes qui caractérisent l'économie bisontine depuis l'après-guerre.

A mes yeux, la première période est celle qui a couru jusqu'au milieu des années 70, jusqu'à la première crise pétrolière. C'est la période des «vaches grasses», de l'expansion industrielle, Besançon c'était l'horlogerie, le textile, LIP, KELTON, TIMEX, RHODIACETA, WEIL, des industries importantes, des noms illustres et l'histoire de Besançon économiquement a été profondément marquée par cet essor industriel. C'était la période d'expansion, d'industrialisation.

La seconde qui nous a conduit cette fois de la fin des années 70 à la fin des années 80 est celle qui nous a obligés alors à faire face aux crises successives, crise pétrolière, crise de l'horlogerie, crise du textile. C'est une période cette fois de reconversion, de mutation, c'est la période où je suis arrivé ici et je me souviens de 1977 où le premier gros dossier que j'ai eu entre les mains était celui de LIP. Ce fut principalement la reconversion horlogère résumée dans le slogan «de l'horlogerie aux microtechniques». C'est donc les années de mutation mais avec un certain nombre de difficultés. Le secteur secondaire a décliné régulièrement au profit du tertiaire et des services. Je tiens d'ailleurs à souligner que c'est la période de décentralisation qui nous a donné le véritable statut de capitale régionale. C'est d'ailleurs à cette période-là que nous avons coupé le cordon ombilical qui nous reliait encore en bien des points à Dijon. C'était le «Besançon, une ville capitale» que nous avons développé en matière de médiatisation. Période difficile où l'on a essayé de sauver les meubles.

La troisième période, celle dans laquelle nous sommes entrés à la fin des années 80 et qui court toujours, c'est, me semble-t-il, la phase de l'innovation qui annonce une nouvelle expansion, un rééquilibrage entre le tertiaire et le secondaire, c'est «Besançon l'innovation» directement liée aux capacités d'innovation de nos entreprises locales. Cette redynamisation industrielle, nous nous sommes efforcés de l'accompagner avec le maximum de succès. C'est la période du Parc La Fayette, de la zone de Palente, du démarrage du Parc Scientifique et Industriel. C'est celle d'une nouvelle promotion car pour se développer, il faut se vendre. Une nouvelle communication doit être faite, une promotion audacieuse dont nous avons besoin et qui doit conjuguer toutes les énergies, ce que nous nous sommes efforcés de faire, avec la Ville, le Département, la Région, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers. Nous allons tous dans le même sens, c'est pourquoi nous allons proposer la création d'un Comité Local de Développement et de Prospection, le CLDP dont Claude JEANNEROT parlera tout à l'heure.

Voilà les trois périodes, une d'expansion et d'industrialisation que vous avez connue pour certains, une deuxième de reconversion et de mutations et une troisième qui déjà s'annonce depuis bientôt une dizaine d'années, d'innovation et de promotion. Claude JEANNEROT va nous en dire plus sur les orientations. Je pense que nous aurons à la fin de ce débat, largement ouvert bien sûr, une vision claire, une véritable stratégie à moyen et à long terme et surtout une forte volonté politique de nous investir dans ce que nous avons mis en exergue il y a un an, c'est-à-dire que l'économie est pour nous le point fort de notre politique.

Nous avons eu récemment un débat sur la politique de la ville, c'est un des axes importants, le deuxième c'est le développement économique, c'est ce qui nous permet de réfléchir, de discuter et de voter ce soir sur les axes que va nous présenter Claude JEANNEROT à qui je cède la parole.

M. JEANNEROT : Je ferai une brève introduction en prolongement des propos de M. le Maire.

Mes chers collègues, pourquoi ce débat autour du développement économique et de l'emploi en ce 20 mai 1996 ? Pourquoi ce débat alors que rien ni personne ne semblait nous y contraindre ? Il me semble que trois raisons ou plutôt trois nécessités viennent justifier l'initiative que nous vous proposons ce soir. La première raison, c'est celle qui nous conduit à faire un état des lieux aussi objectif que possible et un diagnostic aussi précis que possible. Nous sommes en début de mandat, encore loin de toute échéance électorale et il est sans doute possible de sortir des discours convenus ; en tout cas, cette phase d'analyse, d'inventaire s'impose avant toute tentative d'action efficace et lucide. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'IRADES de procéder à cet état des lieux. L'IRADES que nous connaissons bien est le Laboratoire de Sciences Economiques de l'Université. Ils l'ont fait je crois avec beaucoup de compétences, dans le respect des délais particulièrement courts qui leur étaient imposés et je veux les en remercier ce soir publiquement.

La deuxième nécessité, c'est bien sûr celle de se doter d'une stratégie pour la durée du mandat. «Les vents ne sont jamais favorables pour qui ne sait vers où il navigue» disait SENEQUE. C'est encore plus vrai dans ces domaines complexes et compliqués que sont l'économie et l'emploi où chaque jour il faut gérer l'incertain et l'aléa. Et donc là il est vraiment nécessaire et indispensable, comme le rappelait M. le Maire dans son propos introductif, de se doter d'une stratégie et d'une stratégie ambitieuse. Dans mon quotidien préféré ce matin, je lisais que ce Conseil Municipal allait livrer une nouvelle stratégie. Je voudrais tout de suite préciser les choses. Si cette stratégie est nouvelle, c'est parce qu'en effet elle s'inscrit bien dans un mandat nouveau mais elle n'est pas en rupture, je veux le préciser, avec l'action conduite par la Ville depuis 20 ans et ce que je vous présenterai ce soir s'inscrit, vous le constaterez, en continuité avec l'action talentueuse de mes prédécesseurs que je voudrais citer, Me KOHLER et Daniel ANTONY.

Une troisième raison, sans doute la plus importante et la plus décisive, est la nécessité de rassembler et de fédérer l'ensemble des acteurs économiques de cette cité. C'est un choix de méthode que nous faisons depuis toujours ici à la Ville, de travailler avec ceux qui sont en charge de l'économie. Comment faire autrement quand on sait parfaitement que le développement incombe d'abord aux agents économiques et qu'ensuite c'est la nécessité qui nous l'impose.

Il s'est passé depuis un an un certain nombre d'événements dans cette ville que je voudrais rappeler. Tout d'abord des sinistres industriels graves dans le courant de l'été qui ne sont pas complètement cicatrisés. Sont apparus également dans le ciel de l'emploi bisontin des signes d'inquiétude qui sont nouveaux, qui font apparaître des courbes de chômage qui, pour la première fois, dans leur évolution risquent d'être moins favorables qu'au niveau régional et qu'au niveau national. On constate que le marché du travail dans cette ville, sans doute aussi sous l'effet des politiques nationales qui ne sont pas suffisamment dynamiques, devient quelque peu atone et affaibli et ne remplit pas, en tout cas, toutes les espérances auxquelles les demandeurs d'emploi pouvaient s'attendre.

Je vous propose dans un premier temps de cette soirée, un temps très rapide, de vous livrer les éléments saillants de l'analyse réalisée par l'IRADES et avec, si vous le permettez, en creux les premiers objectifs d'action. Puis dans un deuxième temps, j'essaierai de vous présenter, en forme de synthèse, les axes essentiels de stratégie que nous vous proposons, ceci pour que nous soyons tous au même niveau d'information.

Besançon dans l'ensemble de la France Métropolitaine est une petite agglomération puisqu'elle est située au 41^{ème} rang dans l'ordre d'importance. C'est une petite capitale aussi puisque vous verrez que dans l'ordre des priorités, seule Poitiers a une taille inférieure. Nous verrons que le fait qu'elle soit une petite agglomération n'est pas seulement un constat, c'est aussi une caractéristique porteuse de handicaps car nous constaterons que les grandes agglomérations ont trouvé en elles des ressorts de développement que justement les petites agglomérations ne peuvent pas et n'ont pas su trouver. Capitale d'une petite région avec au Nord-Est de cette région un pôle industriel important et je crois qu'il faut souligner là que la croissance de Besançon ne peut se faire, c'est un point sur lequel je voudrais vraiment insister, qu'en solidarité avec le reste de la région. Et lorsque dans les jours prochains, le Comité Central d'Entreprise de Peugeot annoncera des suppressions d'emplois sur Montbéliard, croyons que c'est une très mauvaise nouvelle pour Besançon car les phénomènes de compensation qui se mettront en place profiteront naturellement à Montbéliard, et c'est bien normal, au détriment de la capitale régionale. Donc il y a là un phénomène de solidarité qu'il faut bien intégrer dans nos raisonnements.

Examinons sur l'agglomération l'évolution de l'emploi de 1982 à 1990 : elle a bénéficié d'une croissance réelle mais un peu lente quand on la compare à l'ensemble des autres unités urbaines françaises. On voit en effet, et ce n'est pas une caractéristique bisontine, que toutes les agglomérations situées entre 100 ou 200 000 habitants ont connu cette évolution de l'ordre de 2,6 %. Par contre, les agglomérations situées au-delà de 200 000 habitants ont connu une évolution de 6 % en moyenne. On voit aussi, autre caractéristique, que cette évolution de l'emploi a été pour l'essentiel soutenue par l'emploi public et là, incontestablement, l'effet décentralisation a joué à plein, c'est-à-dire que Besançon a su tirer parti de sa place de capitale régionale. Besançon a augmenté les emplois liés à l'administration de 26,3 %, donc elle a pleinement profité de sa place de capitale régionale, également sur les emplois de la santé + 23 % et aussi sur les emplois liés à la formation qui marquent une progression importante. Par contre, et ça c'est bien normal aussi, cette évolution est marquée par un recul sensible de la fabrication et de la logistique. Ce recul est plus sensible qu'ailleurs mais cela était lié à la vocation industrielle de Besançon, - 20 %, donc elle a été de ce point de vue un peu plus pénalisée que d'autres métropoles régionales et - 11,9 % sur les emplois de la logistique. A noter également, et là je crois qu'il faut aussi l'ajouter comme un handicap sur lequel nous aurons à travailler par rapport à la définition de notre stratégie, que cette évolution est caractérisée par une augmentation moins favorable qu'ailleurs des emplois stratégiques. Que sont les emplois stratégiques ? Ce sont les emplois liés à la recherche, à la gestion et au commercial et vous voyez que sur chacun de ce type d'emploi, l'évolution est beaucoup moins favorable que sur les autres unités urbaines. Ceci a une conséquence négative sur le développement et la croissance de Besançon puisque ce sont ces emplois-là qui sont générateurs précisément de dynamisme et de croissance. Quand on regarde la part des emplois stratégiques dans l'emploi total des métropoles régionales, à Besançon, ils représentent 23,5 % des emplois totaux et nous avons la même configuration sur Poitiers, Limoges, Amiens, Caen, ce qui veut dire qu'en effet les grandes métropoles ont su attirer vers elles les emplois stratégiques qui eux-mêmes sont générateurs de développement et on voit évidemment de grandes métropoles en tête comme Paris, Lyon, Toulouse, Orléans, Strasbourg et d'autres.

Les trois conséquences que je vous propose d'intégrer immédiatement, c'est premièrement développer la part des emplois stratégiques. Vous allez me dire, n'est-ce pas un peu incantatoire ? Nous avons des leviers ici à Besançon, vous savez que Besançon est exclue de la prime d'aménagement du territoire sauf pour les emplois tertiaires, ce qu'on appelle le tertiaire du secondaire et là nous avons probablement à mettre en place une politique -je n'aime pas le mot- de lobbying auprès de la DATAR et des grands groupes pour faire venir sur Besançon les emplois stratégiques et nous verrons combien ces emplois nous sont nécessaires.

Deuxième axe qu'il faut tout de suite intégrer, développer la recherche publique et là je vous inviterai à une action volontariste et permanente de la Ville de Besançon en direction de l'Etat pour qu'en Franche-Comté viennent s'installer vraiment des organismes de recherche. Il n'est pas admissible que la Franche-Comté, je ne parle pas de Besançon, je parle de la Franche-Comté, compte 142 chercheurs, je parle de la recherche hors Université donc les grands organismes de recherche type CNRS ou d'autres, sur un potentiel de 72 000 en France. Si vous faites le ratio en pourcentage, je crois que cela doit faire quelque chose comme 0,4 % si ma mémoire n'est pas défaillante.

C'est un des moyens qu'il nous faut privilégier pour essayer de compenser l'insuffisance de la recherche privée car nous sommes doublement pénalisés à Besançon, une recherche publique insuffisante mais une recherche privée qui l'est tout autant dans la mesure où les tailles d'entreprises ne permettent pas toujours d'intégrer une recherche privée suffisamment dynamique, et il nous faut là absolument travailler.

Dernière conséquence sur ce premier constat : soutenir le patrimoine universitaire. Vous avez pu observer, dans cette étude, que l'Université même si elle est de petite taille a au moins cet avantage en Franche-Comté de compenser l'absence de recherche publique et de recherche privée et de lui permettre de jouer ce rôle facteur de développement. Mais nous verrons aussi que l'effet petite taille de l'Université de Franche-Comté rend fragile les troisièmes cycles et la recherche, il nous faudra en tenir compte dans nos politiques.

En ce qui concerne la zone d'emplois, entre 1982 et 1990, dernières données du recensement, mais je vous donnerai des éléments plus récents grâce aux statistiques ASSEDIC, nous constatons une vitalité démographique réelle, + 5,8 % sur la zone d'emplois dont il faut bien dire qu'elle profite davantage aux cantons périphériques, Audeux, Rioz, Marchaux, Boussières. Dans les points positifs, je crois qu'il faudra y revenir et le souligner, Besançon garde sa population contrairement au recensement précédent. Malheureusement, cette vitalité démographique, nous ne la retrouvons pas au niveau de la population active qui nous offre là des situations un peu contrastées entre des augmentations sur Audeux de l'ordre de 34 %, je rappelle que le développement de la ville s'est beaucoup fait sur l'Ouest, de 21 % à Boussières. Dans le même temps, les cantons bisontins et la ville centre gardaient à peu près leur population active. Quand nous parlons de population active, il s'agit de l'ensemble de la population active qu'elle ait ou non un emploi. Par contre sur Besançon, phénomène intéressant, il y a eu un redéploiement très important à l'intérieur de cette population active des populations concernées puisque les hommes ont diminué de 6,5 % pendant que les femmes augmentaient de 4 %, ce qui signe bien entendu la tertiarisation de notre ville. Si nous regardons maintenant entre 1989 et 1994, sur des statistiques plus récentes, nous observons une augmentation sur cette période de 26,8 % du nombre des demandeurs d'emploi pendant que sur la région, cela augmentait sensiblement au même rythme. Mais notons que la situation est moins défavorable à Besançon qu'au niveau régional pour une simple raison, c'est que nous avons connu à Besançon un développement démographique plus important. Autrement dit, le chômage ici est moins significatif. Avec une évolution positive plus dynamique des effectifs salariés que sur le reste de la région, je crois que c'est un de nos points forts, un de nos atouts qu'il faut souligner. Entre 1989 et 1994, le nombre des emplois sur Besançon a augmenté de 2,8 %. Il faut se rappeler que Besançon n'a cessé de gagner des emplois depuis 1983 ; entre 1983 et 1993 nous avons dû en gagner quelque 6 000. Sur la période plus récente, nous gagnons 1 500 emplois. Par contre, sur le plan régional, l'évolution est négative, que ce soit sur l'industrie ou sur le commerce.

Je voudrais ouvrir une parenthèse, j'entends de plus en plus autour de moi dans les milieux bisontins que l'herbe serait plus verte dans le pays de Montbéliard et que finalement leur sort est sans doute plus enviable que le nôtre. Je crois qu'il faut ramener les choses à leur réalité. J'ai dit tout à l'heure que nous devons être solidaires du pays de Montbéliard mais il faut être juste en disant que cette région du Nord-Est a connu des sinistres graves. Rappelons-nous que quand Peugeot a perdu pratiquement la

moitié de ses emplois en 20 ans, soit plus de 20 000 emplois, il y a eu une hémorragie démographique sur cette région et il n'est pas anormal que ce secteur bénéficie effectivement de la prime d'aménagement du territoire. En l'état, la situation du Nord-Est n'est pas échangeable, croyez-moi, avec celle de Besançon.

Je poursuis mon exposé. J'ai déjà signalé la tertiarisation de notre ville et nous le constatons ici : l'industrie ne représente plus que 23 %, le commerce 12 %, le bâtiment 6 %, soit un peu plus que l'agriculture. On va s'arrêter un peu sur les microtechniques car je crois qu'il est important d'y voir clair. Ce qu'il faut dire c'est que si nous prenons l'acception la plus large possible du terme microtechniques, elles connaissent à Besançon un poids significatif dans l'industrie puisqu'avec 8 700 salariés, elles représentent 41 %. Pour mémoire, au niveau régional ce poids n'est que de 20 %. Il y a donc une caractéristique bisontine même si ce chiffre de 8 700 salariés par rapport à l'ensemble des emplois privés peut être perçu comme marginal. Il y a une imagerie appuyée sur une réalité incontestable. Mais actuellement les microtechniques mettent en évidence une position dominante de l'horlogerie et du découpage : ainsi majoritairement les emplois des microtechniques restent des emplois de la micromécanique. Et incontestablement, le point d'appui que nous devons prendre, l'espoir des microtechniques pour nous, c'est la fabrication des composants passifs et des condensateurs fixes, l'électronique qui constitue un avenir réel pour Besançon. Je rappelle qu'aujourd'hui les emplois de l'électronique représentent au niveau national 300 000 emplois, soit près de 10 % de l'industrie. Nous verrons donc comment nous essaierons de capter ces possibilités mais incontestablement nous devons nous engager là aussi dans une action décisive. Vous avez pu constater que les effectifs dans ce domaine des microtechniques sont globalement à la baisse. Mais je vais vous rassurer tout de suite : c'est vrai que si on regarde sur la période 1989 - 1994, les microtechniques ont baissé de 15 % mais dans le même temps, je m'empresse de le dire, l'horlogerie a perdu 50 % de ses emplois. Alors je crois que pour être juste, il faut sortir l'horlogerie de l'analyse des microtechniques, ce que nous avons fait et nous avons un schéma tout à fait intéressant. En effet, si nous partons de 1989, une base 100, nous voyons que l'effectif total industriel perd à peu près 10 points jusqu'en 1994 et que les micro-techniques hors horlogerie par contre gagnent 4 points entre 1989 et 1994 grâce notamment au secteur de l'électronique et tout ce qui est autour auquel je faisais référence tout à l'heure. De ce constat, on peut tirer trois conséquences :

1) Nous allons donc développer naturellement l'activité électronique et en faire notre cheval de bataille. Il faudra aller faire du travail de lobbying à la DATAR pour essayer d'être intégrés aux réseaux. Nous reviendrons sur la manière de le faire, d'améliorer la recherche et le transfert de technologie, c'est indispensable.

2) Aujourd'hui, les emplois de service aux entreprises sont au nombre de 1 000 environ et il nous faut aussi améliorer ceci en engageant un certain nombre d'actions sur lesquelles nous reviendrons.

3) Enfin, il nous faudra conforter les formations dans la filière microtechnique, je crois que cela est indispensable. Sur des technologies qui avancent vite, on observe que si les moyens de formation existent, il y a une interaction positive. Il faut savoir qu'actuellement les formations dans la filière microtechnique, tous niveaux confondus, niveau CAP jusqu'au niveau technicien supérieur, ne représentent que 7 % à Besançon des formations industrielles, ce qui est très décalé par rapport à l'avenir que nous voulons nous donner dans ce secteur. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur ce constat, mais je vous propose de passer sans délai afin de ne pas allonger mon propos introductif sur la présentation, à la stratégie globale d'intervention.

Une double ambition, consolider et développer l'emploi existant. Il est clair et c'est ma conviction que Besançon fera son développement certes par du développement exogène mais d'abord et avant tout sans doute en prenant appui sur son potentiel existant, sur les entreprises existantes. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit lundi dernier aux chefs d'entreprise et je crois que ce diagnostic est partagé par tout le monde. Mais il nous faudra aussi, et une partie du plan que je vous propose intègre bien cette nécessité, favoriser la création d'emplois par l'implantation d'entreprises nouvelles. Il est clair que nous devons être actifs dans les réseaux nous permettant d'amener ces entreprises.

Cette double ambition, je vous propose de la décliner en deux objectifs et sept axes politiques. Les deux objectifs que je veux présenter comme indissociables, l'un ne se lit pas sans l'autre.

Premier objectif : faire reconnaître et conforter Besançon comme pôle européen des microtechniques, pôle mondial du temps fréquence et pôle du génie biomédical. J'ai dit à quelles conditions tout à l'heure, et je n'y reviendrai pas, mais il est très important de faire un affichage de la qualification économique de Besançon. C'est important par rapport aux politiques de promotion que nous voulons conduire mais aussi par rapport à l'attractivité que nous espérons pour notre ville.

Deuxième objectif : développer Besançon dans son rôle de capitale régionale et vers une dimension de métropole régionale. Ceci me permet de dire que, à mon sens, le développement de cette ville doit se faire plus sur un schéma en quelque sorte davantage métropolitain que technopolitain en raison même de la position de capitale régionale dont bénéficie Besançon.

Ces objectifs, et je voudrais insister un petit peu sur ces différents points, seront pertinents et porteurs bien entendu si nous savons valoriser nos atouts, renforcer nos positions, grâce à une image forte, qui existe dans le domaine des microtechniques, il faut la développer -nous vous proposons des axes d'action- grâce à des activités de pointe et d'innovation qui peuvent être génératrices des fameux emplois stratégiques dont je parlais tout à l'heure. Je rappelle que 14 entreprises à Besançon ont été distinguées ces dernières années par l'Usine Nouvelle au titre des entreprises innovantes et il y a là un point d'appui pour notre développement et notre avenir, et également grâce à des secteurs porteurs de synergie créatrice. J'évoquerai ici le parc scientifique et industriel qui est la figure de proue de notre politique économique. Ce n'est pas une zone d'activité comme les autres, c'est un espace où peuvent se jouer des interactions sur le triptyque recherche, production et formation pouvant se générer du développement et de la croissance, c'est le schéma que nous faisons. Cela renvoie à ce que je disais tout à l'heure dans l'analyse de l'IRADES.

Je vais à présent vous présenter rapidement les sept axes politiques qui constituent notre plan d'action.

Premier axe : il s'agit de poursuivre l'effort d'aménagement et d'urbanisme en vue d'offrir aux entreprises des espaces adaptés. C'est probablement la première responsabilité d'une ville et nous avons beaucoup travaillé sur ce point ces dernières semaines avec mon collègue ANTONY et les services de l'Urbanisme. Ainsi, je peux vous dire qu'entre 1996 et notre horizon visible à 2001, nous avons sur la commune 100 ha mobilisables en zones d'activités naturellement avec un certain nombre d'étapes et de tranches qui devront se mettre en oeuvre mais nous avons d'ores et déjà ce capital disponible. Nous ne sommes pas sur l'agglomération, je le précise, mais sur le territoire communal.

Le deuxième volet de ce premier axe vise à accompagner le développement des entreprises locales par une politique d'aide à l'immobilier adaptée. Nous menons déjà une telle politique et je ne la développerai pas car elle est connue. Je voudrais simplement rappeler quelques projets que nous voulons poursuivre, quelques pistes. A l'horizon 1998, nous voulons restructurer les pépinières d'entreprises. Nous avons actuellement deux pépinières, une généraliste rue Violet et une que nous qualifierons un peu de high tech à IEN Palente. Nous voulons transférer la pépinière généraliste sur le territoire d'IEN Palente et par contre implanter la pépinière high tech sur le PSI pour justement faire jouer au Parc Scientifique et Industriel son rôle par l'implantation de petites entreprises de haute technologie. A l'horizon 1998, nous voulons également créer un hôtel d'entreprises. Vous savez qu'entre zéro et cinq ans, 50 % des entreprises nouvelles disparaissent car en sortant de pépinière elles sont encore souvent fragiles. Il est donc nécessaire de prévoir un sas qu'on appellera l'hôtel d'entreprises qui leur permettra de conforter leur croissance et leur développement en mettant à leur disposition des locaux à tarif progressif, de manière à atteindre les prix habituels du marché à moyen terme. Nous travaillons actuellement sur

diverses hypothèses financières puisqu'il nous faut trouver un support, à savoir une SEM patrimoniale et nous sommes en train de réfléchir aux outils dont il conviendrait de nous doter. Mais la réflexion est lancée. Nous envisageons aussi, c'est sans doute plus périphérique, de créer mais les symboles ont aussi leur vertu, un prix municipal destiné à distinguer chaque année des entreprises bisontines championnes du développement. Il appartiendra à la Commission Economique de réfléchir aux modalités de mise en oeuvre. Nous en reparlerons dans le cadre de ce Conseil au courant de l'année 1997.

Axe 2 : permettre un développement harmonieux de l'activité commerciale et artisanale. Cet axe a été piloté par mon collègue et ami Robert CHRISTELLE qui a effectivement proposé la création d'un observatoire du commerce et de l'artisanat avec un schéma d'orientation commerciale où l'Etat, la Ville, le District, la Chambre de Commerce sont partenaires, ce schéma ayant pour objet naturellement de gérer harmonieusement l'activité commerciale ou d'aider à la gestion harmonieuse de l'activité commerciale sur le territoire communal.

Axe 3 : développer le potentiel universitaire de formation supérieure et de recherche. Nous avons tenu en effet, avec mon collègue et ami également Simon VOUILLOT qui a piloté la réflexion, à inscrire cet axe-là dans le développement économique. Nous considérons que l'Université est un facteur essentiel de croissance pour la Ville et nous voulons la favoriser. Nos trois objectifs en ce domaine sont : conforter l'offre universitaire, maintenir l'activité universitaire sur le centre-ville et faire de l'Université réellement un acteur du développement en favorisant l'accrochage de la recherche universitaire au transfert technologique des entreprises. Pour cela, nous vous proposons de créer, et il appartiendra à Simon VOUILLOT de le mettre en oeuvre, un groupe de travail universitaire - industriel qui a pour objet de voir comment on peut, sur le terrain des microtechniques faire avancer cette fameuse synergie dont je parlais, faire avancer cette idée du Parc Scientifique et Industriel comme support à ce projet. Nous pensons à deux petites initiatives (que nous mettons avec un point d'interrogation) sur lesquelles la Commission devra se pencher. La première est la création, à l'horizon 1998, d'une bourse Ville pour des étudiants qui interviendraient en troisième cycle sur des sujets intéressant directement le développement de la ville, donc sur des sujets de recherche que nous, nous aurions effectivement choisi d'encourager. La seconde consisterait pour la Ville à être à l'initiative d'une chaire de la recherche qui fonctionnerait de manière temporaire avec des spécialistes de renom venant de l'Etranger sur des sujets intéressant le développement économique de la ville. On est là un peu en créativité.

Axe 4 : mettre en oeuvre une politique du tourisme et développer un tourisme d'affaires et de congrès à la hauteur de nos ambitions économiques. Je voudrais rappeler que nous sommes là dans un champ concurrentiel très important puisque Belfort vient de se doter d'un espace Atria important et attractif, que Dijon de l'autre côté est en train de restructurer son Palais des Congrès. Il ne faut donc pas que nous prenions de retard en la matière. Notre objectif est ambitieux. D'aucuns m'ont reproché qu'il l'était trop mais notre objectif est d'aller capter l'offre de congrès là où elle existe et pour ce faire nous voulons effectivement «Besançon-Congrès», association régie par la loi 1901, constituée de collectivités publiques, d'organismes consulaires et de membres actifs que sont les professionnels ; cette structure devra se doter d'équipements performants pour une bonne exploitation commerciale. Cette structure a naturellement un coût et nous sommes en train de discuter avec les hôteliers pour voir comment une éventuelle taxe de séjour pourrait couvrir cette dépense dans la mesure où les hôteliers pourraient espérer un retour assez rapide sur cet investissement. Mais la discussion là aussi n'est pas close. En tout cas, nous avons l'ambition sur ce terrain-là d'être aussi également très compétitifs.

Axe 5 -c'est un des axes importants de notre projet- : travailler en réseau avec les partenaires intervenant dans le champ économique. Cela semble être une évidence car nous savons bien que c'est de ce travail en réseau que peuvent naître les possibilités de développement tant endogène qu'exogène. A cette fin, une double initiative est proposée. En premier lieu, **la création du Comité Local du Développement et de Prospection** qui sera constitué de deux modules. Un premier module «groupe

de pilotage», un journaliste l'a appelé le G5 bisontin et je crois que ce n'est pas faux, constitué du Préfet de Région, du Président de la Chambre de Commerce, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général et du Maire, dont l'objectif est de conforter Besançon comme capitale régionale et de faire l'ensemble des grands choix susceptibles de favoriser ce positionnement et le développement économique de la ville. Puis un second module «groupe projet» qui regroupe un peu plus de partenaires : CCI, ADED, Service Economique de la Région, SGAR, Préfecture, Commissaire pour l'Emploi, District de Besançon, Union Patronale et IEN, et qui a vocation à capter les projets de développement là où ils circulent, par exemple sur le réseau IFA européen de la DATAR pour les amener à Besançon. C'est aussi un lieu où on essaie d'organiser la prospection et de développer un plan de promotion qui soit cohérent, c'est-à-dire où les forces des différentes collectivités s'additionnent plutôt que de s'annuler.

En second lieu, **nous souhaitons immerger vraiment le service économique dans le réseau des développeurs initié par la DRIRE** dans le cadre du développement endogène. Je rappelle que le réseau des développeurs est animé par le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et qu'il a vocation à visiter de manière permanente l'ensemble des entreprises locales pour répondre aux besoins de développement ; ceci c'est en tout cas l'objectif que nous voulons mettre en oeuvre assez vite.

Axe 6 : nous voulons engager un plan de promotion aux couleurs de la Ville de Besançon en cohérence, j'insiste bien, avec le choix des autres collectivités si c'est possible de façon à nous donner plus de force, l'objectif de ce plan étant d'attirer, d'accueillir et de retenir des investisseurs. Donc nous aurons à choisir des cibles, à déterminer des outils dont certains seront conjoncturels, d'autres permanents. Par exemple, je vous annonce que la Ville de Besançon vient de s'inscrire dans Internet et que nous sommes en train de voir comment nous pourrions proposer ce service aux entreprises à partir du mois de septembre, il y a là des perspectives sûrement très intéressantes. Là aussi, notre ambition est d'être cohérent et de faire un plan de grande envergure. Nous avons indiqué des chiffres qui n'ont, je veux le préciser, qu'une valeur relative, mais qui montrent que nous souhaitons, dès 1997, faire un effort conséquent. Je précise que deux de nos collègues, Charles AUTARD et Nicole WEINMAN auront la charge de préparer un petit peu ces plans puisque ces deux collègues travaillent à la fois à la Commission Economique et à la Commission Communication.

Axe 7 : il s'agit de relier politique d'insertion et politique économique. C'est le dernier mais pas en ordre d'importance car il me permettra de conclure sur cette première présentation.

Un bilan intermédiaire du Plan Local d'Insertion par l'Economique a été établi pour 1995.

Le coût global de ces actions en direction des bénéficiaires du PLIE s'est élevé en 1995 à 9 734 174 F, financés comme suit :

Etat	3 429 087 F
Collectivités territoriales (contreparties éligibles) (Ville, Département, Région)	2 389 274 F
Privé	420 436 F
Recettes de l'action	1 363 589 F
Autofinancement	104 805 F
FSE	2 026 983 F

Les bénéficiaires du PLIE : en 1995, 498 personnes, dont 252 femmes et 246 hommes, ont été intégrées au dispositif.

Dans leur grande majorité (380), les bénéficiaires du PLIE n'ont pas de qualification (niveau V à VI) et sont dans la tranche d'âge 26 à 49 ans (297 personnes). 170 jeunes de moins de 25 ans ont intégré le PLIE en 1995.

Accompagnés dans leurs parcours d'insertion par des référents (travailleurs sociaux du Centre Communal d'Action Sociale et accueillants de la Mission Locale) 27 d'entre eux sont sortis positivement du dispositif et 38 sont en phase de le faire.

Les sorties se répartissent ainsi :

Sorties définitives (maintien + de 6 mois)

Emploi secteur marchand	15
Formation qualifiante	12
CES Consolidé	0
Créations d'entreprise	0
Total	27

En phase de sortie (n'ont pas encore atteint les 6 mois)

Emploi secteur marchand	18
Formation qualifiante	13
CES Consolidé	1
Créations d'entreprise	6
Total	38

Ces résultats peuvent paraître faibles mais il faut rappeler qu'ils apparaissent à l'issue d'une première année de fonctionnement du PLIE au cours de laquelle de nombreux ajustements ont été nécessaires et dans un contexte économique difficile notamment pour les plus exclus.

Je rappelle que le PLIE a l'ambition de conduire à l'emploi sur une période de 5 ans 1 000 Bisontins environ et que les fonds sociaux européens interviennent à hauteur de 11 MF sur la durée de ce plan mais incontestablement nous observons que le maillon économique mérite d'être renforcé et le Service Economique propose un certain nombre d'actions permettant en liaison avec le service public de l'emploi, de répondre à ce besoin et à cette nécessité :

1 - «Activation» d'un club d'entreprises bisontines présidé par un chef d'entreprise local et ayant pour objectif de fédérer les volontés affirmées des chefs d'entreprises qui souhaitent agir en faveur de l'insertion et encourager l'insertion directe dans les entreprises traditionnelles.

2 - Création d'un «lieu ressources» intégré dans l'observatoire économique existant. Il s'agit d'un outil permettant aux entreprises du club d'agir ; en particulier, il permet :

- * la recherche et l'exploitation de nouveaux gisements d'emplois,
- * la création d'activités,
- * un soutien renforcé des entreprises d'insertion.

Pour conclure, je dirais que l'économie est au service de l'homme et non pas l'inverse et que notre ambition est de faire en sorte que chaque Bisontin, chaque Bisontine puisse trouver au quotidien les conditions de sa dignité, de sa citoyenneté. C'est l'objectif prioritaire que poursuit le plan que je vous ai présenté.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, en préambule j'aimerais savoir si vous comptez limiter le nombre d'interventions à deux étant donné l'ampleur des documents ?

M. LE MAIRE : Je crois que si vous vous exprimez déjà deux fois, cela est bien mais si vraiment vous aviez encore quelque chose à dire, on peut très bien faire exception à la règle générale, vu l'importance de ce débat.

Mme WEINMAN : Merci. Je ferais simplement quelques remarques sur le débat qui s'ouvre aujourd'hui puisque je travaille dans la commission et suis censée être au courant d'un maximum de choses. Sur les documents d'abord, je voudrais rendre hommage bien sûr au travail qui a été réalisé pour ce Conseil surtout que je crois savoir que c'est la première fois qu'un tel débat sur l'économie a lieu. On a mis à notre disposition beaucoup de documents, d'informations, de chiffres. Nous voici donc en possession d'un état des lieux avec des ambitions et des choix clairement exprimés surtout dans «l'emploi au coeur», ce sera à la Municipalité d'en concrétiser les idées. Passer de la théorie à la pratique est un art difficile. C'est le défi à relever pour les prochaines années du mandat.

Une critique quand même : à mon avis, le dossier «Besançon Citadelle assiégée ou métropole en devenir» s'appuie un peu trop sur des analyses basées sur la population active uniquement qu'elle soit ou non en recherche d'emploi alors qu'il y a dans la population non active aussi des consommateurs et que c'est une donnée économique qui n'est pas à négliger. Cela rend aussi un petit peu l'analyse statique et rétrospective.

Sur «l'emploi au coeur», il y a quelques points que je voudrais souligner, d'abord la volonté de communiquer. «La belle endormie» se réveille en direction des entreprises par le travail en réseau aussi puisque vous avez parlé du groupe des 5, pourquoi pas le groupe des 7, en y intégrant les Présidents des Syndicats Professionnels d'Union Patronale. Je veux souligner aussi quelques nécessités mises en exergue, celle notamment de la construction de l'image économique de Besançon, de s'appuyer sur la valorisation des entreprises qui sont déjà sur le site, nécessité aussi majeure mais cela ressortait bien dans le document, développer le potentiel de recherche pour asseoir l'image microtechnique de la capitale franc-comtoise et pour attirer aussi les chercheurs qui nous font tant défaut. J'aimerais parler également, même si on ne l'a pas encore dit, du doublement des effectifs des services économiques. Lors de la rencontre avec les chefs d'entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie et M. JEANNEROT, j'ai noté l'accueil attentif et plutôt favorable reçu à la présentation du dossier avec néanmoins quelques interrogations auxquelles il faudra répondre notamment en matière de développement de tourisme d'affaires et de tourisme en général, du rôle du Palais des Congrès et du Parc des Expositions en particulier et sur la définition même du terme microtechniques.

Pour conclure, il y a encore des choses bien sûr qui n'apparaissent pas dans le rapport. On parle de rééquilibrage économique entre les pôles Est, Ouest, cela n'apparaît pas encore. Mais ce document de présentation est une excellente base de travail et comme l'a souligné M. JEANNEROT, il reste maintenant à concrétiser.

M. CHRISTELLE : Mes chers collègues, un petit point et un tour d'horizon sur le commerce en particulier. On peut attribuer trois fonctions principales au commerce aujourd'hui qui sont les fonctions d'échanges, les fonctions économiques et les fonctions sociales. Or si ces trois fonctions demeurent aujourd'hui, c'est l'activité commerciale qui, elle, évolue. On entend par là la démographie, la production

de masse et les moyens de distribution moderne. Le rôle de la Ville, sa mission même, est de réguler ces fonctions afin que cela corresponde à la demande, aux besoins de la population. Pour réussir cette mission, je vous propose avec mes collègues, la création de deux outils. Outil n° 1 : Observatoire du Commerce et de l'Artisanat, un véritable tableau de bord qui nous permettra de suivre l'évolution de l'activité économique. Un tel outil permet d'organiser et d'améliorer la gestion spatiale de la ville, permet également une lisibilité globale et met en évidence les carences et les points à renforcer. Il est évident que la Ville seule ne peut conduire cette opération. Notre atout maître aujourd'hui est le partenariat, c'est la clé de la réussite, partenariat comme l'a évoqué Claude JEANNEROT tout à l'heure avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, les associations de commerçants, les associations de professionnels, l'Etat, le District et la Ville tout naturellement. L'un des buts de cet observatoire est d'aboutir à la création d'un schéma d'orientation commerciale qui conduira à une politique concertée sous la responsabilité de la Ville. Cependant, il paraît cohérent que ce schéma s'inscrive à plus ou moins long terme dans une démarche d'agglomération, sous entendu le District bien évidemment. Il est évident qu'aujourd'hui on ne peut plus parler du commerce dans une ville comme Besançon sans évoquer les zones périphériques, commerciales que sont Valentin et Chalezeule. Une fois de plus il faut le savoir, et je suis content de l'annoncer ce soir, Besançon s'inscrit en précurseur d'un projet gouvernemental. En effet, le Gouvernement va faire voter une loi au mois de juin qui obligera toutes les grandes villes à se doter d'un tel outil. Pour ma part, j'approuve ce projet, une fois n'est pas coutume !

M. LE MAIRE : On y avait pensé avant, c'est formidable !

M. CHRISTELLE : Tout à fait Monsieur le Maire. Pour ce qui est sur Besançon, dans deux jours nous ferons la première réunion avec tous les partenaires au cours de laquelle nous allons constituer un groupe de pilotage. Ce qui me paraît important aujourd'hui, à Besançon capitale régionale, et c'est sur ces termes que je vais conclure, c'est que la volonté d'agir communément existe réellement entre tous ces partenaires cités précédemment et qu'ils ont déjà tous approuvé les grands principes de ce projet. Trois choses à se rappeler, Observatoire du Commerce et de l'Artisanat, schéma d'orientation commerciale et partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Voilà bien résumé ce que pense Robert CHRISTELLE chargé du commerce.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Vous avez dans vos documents la présentation des différents syndicats à vocation économique auxquels la Ville participe et des compétences districales dans ce domaine. Il nous a paru important de prendre dans le cadre de ce débat économique le temps de discuter autour de la relation avec l'extérieur qu'elle soit proche ou qu'elle soit un tout petit peu plus lointaine. Cette présentation est le reflet du travail de coopération, de concertation avec l'ensemble des différents acteurs, Communes, Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Département. Elle est aussi le reflet de l'histoire économique de l'agglomération.

En effet, il n'y a qu'un seul grand secteur de développement économique de l'agglomération qui s'est fait hors la collaboration de la Ville, Ecole-Valentin et moi je pense encore que ce point pèse sur les mentalités des uns et des autres. Mais nous le voyons, à part cette zone, le principe du partage de la taxe professionnelle a fait des progrès. Le reversement à la Ville de Besançon a été acquis soit par les syndicats eux-mêmes, soit par les communes ou une des communes de ces syndicats. Ainsi, un million par an nous a été versé à ce titre, chiffre 1995 et l'on sait que cela augmentera régulièrement.

Le développement économique comme les transports, comme l'habitat est transfrontalier, si je peux utiliser cette formule-là. Si l'aire du Conseil des Communes du Grand Besançon a été si importante, c'est parce que nous avons retenu les communes qui avaient plus de 50 % de leur population venant travailler à Besançon.

Ce soir, la Ville définit sa politique économique. Cette politique, elle aussi, doit tenir compte des interactions mais ne soyons ni naïfs, ni timorés, la concurrence existe. Elle existe sur la zone de l'agglomération, sur les zones plus larges, régionales et inter-régionales. Toute politique économique doit tenir compte de cette concurrence. Sur l'agglomération d'abord, des projets de zones importantes existent sur des zones où il y a encore des terrains à vendre : Le SMEBO, c'est un nom barbare pour parler du syndicat de Besançon Ouest, représente 150 ha, le projet de syndicat de Marchaux qui est lui autour de l'aire de Marchaux plus lointaine, des projets sur Besançon, Claude JEANNEROT en a parlé tout à l'heure, sur 100 ha, Chemaudin, Besançon-Thise-Chalezeule qui a encore du terrain et qui doit être rénové, La Fayette et d'autres. Je sors volontairement le Parc Scientifique et Industriel car il a un rôle particulier spécifique de lien entre les entreprises et l'Université. Le nombre de ces zones obligera obligatoirement à concurrence. Sans définition claire de leur rôle, la concurrence ne pourra qu'exister. Les acteurs du développement sont nombreux sur l'ensemble de ces zones, je citerai seulement les plus importants : l'ADED, la Chambre de Commerce, la Ville, les communes. La bagarre existe, elle est forte entre les différentes zones et les différents intervenants le savent bien. Cette bagarre d'ailleurs pèse plus sur le développement interne que sur le fait d'attirer des entreprises extérieures. Ainsi, les déménagements d'entreprises d'une commune à l'autre, en particulier sur le secteur Ouest, sont plus réels entre les communes périphériques qu'entre la Ville et les communes périphériques. La différence de taxe professionnelle y est-elle pour quelque chose ? Simplement, j'ai en tête deux chiffres de taxe professionnelle sur l'ensemble de l'agglomération : 3,98 sur Ecole-Valentin et presque 15 sur Tallenay. Je n'ai pas pris la commune qui a le moins de taxe professionnelle (zéro) car elle n'a pas de développement économique. Mais on voit bien que cet écart de niveau de taxe professionnelle peut parfois et même souvent peser dans le choix d'un certain nombre d'entreprises, en particulier de petite taille.

Il me semble important qu'aujourd'hui la Ville dise qu'elle souhaite à terme qu'une cohérence se mette en place sur l'agglomération, que ce soit au niveau des zones, des outils d'animation, de la promotion. Le District peut et doit être le lieu de cette cohérence. Pour ceci, des règles du jeu claires et nettes doivent être définies. La révision du schéma directeur peut en être l'occasion en permettant de spécialiser les différentes zones, d'équilibrer les zones entre l'Est et l'Ouest. Cette révision devra ensuite, je l'espère, déboucher sur l'organisation de l'animation du développement économique de l'agglomération, et permettre que se mette en place un guichet unique afin d'arrêter qu'une entreprise aille voir le Maire de Pirey, je cite par hasard, puis le Service Economique de la Ville, puis le Maire de François et d'ailleurs, et nous mette tous en concurrence.

Le Comité Local de Développement qui nous est proposé permettra de rendre cohérentes les actions de la Chambre de Commerce, du Service Economique de la Ville, de l'ADED, de l'Etat sur les territoires de Besançon. Il devra pouvoir, à terme, s'élargir à l'agglomération de Besançon. D'autre part, le District a des compétences précises en particulier la promotion économique. Ce projet de la Ville prévoit une politique forte de promotion et c'est essentiel. Il faudra la mener en synergie avec le District, pour une chose très simple, éviter de «payer» deux fois.

Ce projet prévoit aussi un observatoire et un schéma des activités commerciales. C'est un outil qui a aussi une vocation d'agglomération importante et en particulier dans le cadre du schéma directeur, il devra pouvoir apporter des éléments d'informations essentiels. De plus, le District vient aussi de décider de participer à l'accueil d'entreprises venant de l'extérieur de l'agglomération par la création d'un fonds d'interventions économiques de 3 MF. C'est là aussi un premier pas pour apprendre à être un peu plus cohérent entre nous. A l'usage, si je peux utiliser ce terme, nous verrons si grâce à ces trois pistes : révision du schéma directeur, promotion et accueil d'entreprises, nous pourrons par le biais du District tous ensemble dépasser la bagarre qui existe encore et déboucher sur un système de coopération où le lissage de la taxe professionnelle, ou une taxe professionnelle de zone, ou une taxe d'agglomération pourra se mettre en place. La nécessité de recherche de cohésion interne à l'agglomération est indispensable pour être plus fort, et nécessaire en particulier face à la concurrence externe, y compris au

niveau régional. Je me suis amusée à faire le calcul simplement des projets de zone sur le Nord Franche-Comté en superficie, c'est de l'ordre de 250 à 300 ha. Donc n'ayons pas peur de l'ensemble des superficies qui sont offertes sur l'agglomération et sur Besançon, elles sont nécessaires, c'était un des éléments pour nous permettre de jouer fortement notre rôle.

Je voudrais aussi vous parler des aides européennes et nationales qui entraînent et attirent les aides nationales et départementales et qui sont source de déséquilibre très fort, Claude JEANNEROT y a fait allusion tout à l'heure. Je ne voudrais pas vous assommer de chiffres mais vous en citer deux ou trois. Ainsi, quand le Nord Franche-Comté reçoit 13 MF en 1995 d'aide régionale pour ses entreprises, l'agglomération de Besançon elle, n'en reçoit qu'un million. Quand l'agglomération de Besançon reçoit 1,5 MF du Département, le Nord Franche-Comté en reçoit 2,4 MF, le reste du Département 12 MF. Ce sont les chiffres 1995, il faudrait pouvoir les pondérer sur plusieurs années mais c'est vrai que c'est la première fois que j'ai pris le temps de faire ces calculs. Pourquoi cette inégalité ? Par volonté politique peut-être mais surtout parce que les aides européennes et nationales attirent les aides locales tout simplement. Toutes ces zones sont aidées, le Nord Franche-Comté notamment, mais l'ensemble de la région de Franche-Comté sauf Dole, l'axe du Doubs jusqu'à Besançon, Vesoul et Lons-le-Saunier, sont les seules zones non aidées. Quand je sais que le taux de chômage sur le secteur de Morbier atteint 7 % et qu'il a droit au 5B, que le canton de Voiteur est aidé au titre du 5B donc a droit aussi aux aides économiques alors que c'est le canton du vin de Château Chalon, quel déséquilibre ! Il y a là un enjeu pour que dans les prochaines définitions des aides européennes on rééquilibre sur cette région car il y a vraiment des inégalités inacceptables. Je n'ai rien contre le vin de Château Chalon, simplement, cela ne pose pas de problèmes quand ces zones en difficulté sont à côté de zones stables ou de zones riches mais cela en pose quand elles sont à côté de zones fragilisées comme nous le sommes actuellement. Comment un projet d'entreprise peut en une seule journée, alors que les femmes sont déjà parties en formation pour travailler dans cette entreprise, être «soufflé» à Besançon dans un secteur où il y a déjà eu de nombreux licenciements ? Comment résister à la Prime à l'Aménagement du Territoire que peut toucher une entreprise si elle fait le choix d'aller s'installer à Gray comme Berg Electronic pour son projet de développement ? Comment peut-on réagir à cela ou comment faire en sorte de lutter contre Châlons-sur-Saône qui vient quatre fois de suite tenter de récupérer des entreprises qui sont encore sur Besançon ? Quels moyens mettre en place pour tenter d'équilibrer ce système qui déséquilibre très fortement notre secteur ? Je dis qu'il y a deux moyens très simples, soit les aides européennes sont étendues à notre secteur, Châlons-sur-Saône les a bien eues au titre de ville voisine de Monceau-les-Mines et du Creusot, soit l'Etat, la Région, le Département rééquilibrent et font en sorte que la restructuration du Nord Franche-Comté ne se fasse pas sur le dos de l'agglomération de Besançon.

La politique présentée ici qui est la suite de ce qui a déjà été fait, les premiers pas que fait le District devront être aidés, soutenus par ces trois niveaux Etat, Région, Département. Espérons que cela nous permette d'aller plus loin car il ne s'agit pas de classement dans les journaux mais des emplois pour des hommes et des femmes et surtout des femmes si j'ai bien lu les rapports que nous a donnés l'IRADES, ce sont surtout des emplois pour les femmes et les hommes de l'agglomération et de Besançon.

J'aimerais, pour terminer, dire deux choses. Ce que j'ai compris du travail réalisé par l'IRADES, c'est que l'enjeu principal est la réalisation du Parc Scientifique. C'est l'enjeu sûrement essentiel pour permettre que l'économie et l'industrie en particulier à Besançon puisse prendre toute sa force et je tenais à le dire. La deuxième est a priori un petit peu plus loin de l'économie mais pour moi elle me semble très proche. Notre ville, notre agglomération, notre région ont besoin que tous les moyens financiers soient mobilisés sur leur développement économique et sur la recherche. Notre région, notre agglomération, notre ville ont besoin de transports adaptés au XXI^{ème} Siècle pour permettre son développement économique et le développement de la recherche. Alors, débrouillons-nous pour ne pas perdre 47 milliards de francs dans le grand canal, donnons-les au TGV, à la recherche et à l'évolution technologique de nos entreprises pour que nos enfants, les hommes et les femmes de notre ville, de notre agglomération et de notre région puissent avoir du travail.

M. LE MAIRE : Voyez jusqu'où va l'économie, à une opposition au grand canal !

M. BONNET : Quelques mots sur l'état des lieux : l'IRADES a fait un travail conséquent. On peut supposer que cet organisme n'a pas a priori de volonté délibérée d'être agressif envers la Ville et on peut constater aussi que ce travail objectif laisse apparaître, que «le malade est convalescent», cela va mieux que cela n'a été. Il y a eu 40 ans de socialisme avant et cela laisse apparemment des traces.

M. LE MAIRE : 40 ans ! Il est généreux.

M. BONNET : Certains me reprochent d'être petit. Je serai très petit en allant à quelques lignes de l'IRADES, à la page 56 par exemple, où un élément me paraît intéressant et inquiétant. Quand on voit que la croissance de notre unité urbaine est inférieure à la moyenne nationale des unités urbaines de plus de 10 000 emplois, c'est inquiétant. Quand on voit, page 62, le manque d'emplois, dans ce qu'on appelle production abstraite, compensé par le fait qu'on a pu avoir un développement d'emplois administratifs, par une action intense de nombreux élus de la région pour maintenir ou obtenir ici des directions régionales, c'est inquiétant. L'administratif, vous en parlez tout à l'heure, la santé et l'université masquent quand même une situation économique gênante sur le plan des autres emplois. A propos d'une autre question, Mme GUINCHARD- KUNSTLER regrettait tout à l'heure qu'on ne parle pas des classements dans les journaux. Parfois, quand c'est à l'avantage de Besançon, vous les sortez et on en est heureux. J'ai retrouvé l'Entreprise en 1995 qui nous classait parmi les grandes agglomérations, et non pas dans les métropoles puisque nous ne sommes pas une métropole, 12^{ème} sur 27, ce qui est moyen. Mais surtout nous étions derrière les trois autres communes également Préfecture de Région, à savoir Caen, Amiens et Poitiers qui sont nettement mieux placées, dans les 7 premières. Nous étions placés légèrement devant Montbéliard mais par le fait que nous avons justement les structures administratives qui nous le permettent. Aussi, quand on imagine que certains voudraient les enlever, on s'inquiète beaucoup. Ce qui me paraît le plus inquiétant dans cette étude de l'entreprise, c'est qu'on est apparemment très mal placé sur le plan des infrastructures d'accueil. Cela rejoint le souci qu'on a de développer les moyens d'attirer et d'accueillir mais c'est une réalité manifeste qui ne m'enthousiasme pas et j'ai l'impression qu'on n'a pas beaucoup parlé de tous ces éléments-là lors de la campagne municipale de 1995. Quand nous l'avons évoqué, on nous a dit que ce n'était pas vrai. Là, on constate que c'est écrit noir sur blanc.

Quelques remarques plus anecdotiques mais qui ont aussi leur importance ; dans un des documents établis par les services, on constate que pour la Place Cassin, et tout le monde le sait ici, c'est l'arrivée d'Intermarché qui a relancé le dynamisme économique du secteur et la vie de quartier et cela relativise beaucoup de nos idées et de nos projets. Je me souviens également qu'on met l'accent sur le souci de développer des délocalisations et des activités tertiaires, que la Municipalité par la voix d'un Adjoint, il y a environ 18 mois, avait revendiqué le refus d'avoir bénéficié, en mettant en avant des raisons éthiques par opposition à ce qu'on pouvait dire nous dans l'opposition, de ces liens politiques avec les Gouvernements, en particulier de Michel ROCARD, disant que les villes ne devaient pas être favorisées par les liens politiques de leurs élus. Maintenant on dit qu'on va essayer d'obtenir le maximum, c'est toujours plus intéressant.

Une question toute simple, vous parlez de l'évaluation sur le plan financier des interventions économiques, pourrait-on avoir également une évaluation sur le plan social et le nombre d'emplois que cela a pu créer ? J'en viendrai ensuite aux objectifs car il y en a un qui ne me paraît pas très clair. Il est question de volonté de devenir métropole régionale. Monsieur le Maire, vous avez dit à France 3 samedi qu'on était bien dans notre ville telle qu'elle était, qu'on n'avait pas forcément envie de développer plus la ville dans le sens d'une métropole, ville d'un plus grand nombre d'habitants où il ne fait pas aussi bon vivre qu'à Besançon. Cela peut être un choix politique mais il faudrait qu'on nous le précise. Je relie à cela le fait que j'ai lu quelque part que le Parc Scientifique et Industriel a une vocation régionale et on a évoqué tout à l'heure le Nord Franche-Comté, l'ère urbaine prétend à une vocation européenne et je rejoins ce qu'avait

pu dire Jean-Claude DUVERGET sur la différence entre technopole et parc scientifique et industriel. Quelle ambition a-t-on ? Si on n'a pas l'ambition d'être métropole, ce qui est un droit, on peut aussi mettre l'accent sur le tourisme qui est un moyen peut-être de développer l'activité économique au-delà de ce qu'elle est actuellement. Vous mettez l'accent sur le tourisme d'affaires, j'insiste, moi, sur le tourisme qualité de vie. J'en avais parlé lors d'un précédent Conseil où l'on avait restreint cela au thermalisme. On a une image positive, on pourrait peut-être plus l'utiliser. On parle de plan de promotion en disant qu'il ne faut pas être dans la généralité mais dans la spécificité, il y a des spécificités toutes simples ; j'avais ainsi relayé certains Bisontins qui désiraient voir une maison Victor Hugo à Besançon. On m'a répondu sur le plan de l'analyse historique mais on ne m'a pas encore dit si on pouvait la faire parce c'est peut-être tout bête mais cela pourrait attirer des Japonais, je me répète. Ce que je dis n'a pas l'air de plaire à tout le monde mais je vous fais part de mes réflexions.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, ce soir je crois qu'il faut donner de l'espoir aux Bisontins et jouer Besançon gagnante. Je voudrais qu'on puisse arriver, c'est peut-être idéal, à un consensus bisontin sur son développement économique et je suis prêt, je vous l'avais dit Monsieur le Maire il y a quelques mois déjà, à jouer le développement de Besançon avec l'ensemble de la ville. Pourquoi ? Je vais prendre déjà le rapport de l'IRADES et ensuite les propositions qui ont été exprimées par l'Adjoint JEANNEROT.

Il y a quelque chose qui me gêne un peu dans le rapport de l'IRADES et je connais bien les économistes et les géographes qui travaillent à l'IRADES puisque la Région de Franche-Comté aussi a travaillé avec eux. Il y a quelque chose qui me gêne comme postulat de départ, c'est de dire Besançon se situe entre 100 000 et 200 000 habitants donc elle fait partie des villes en difficulté. Autrement dit, les villes qui sont en-dessous et on en connaît un certain nombre, sont promises à une certaine expansion et les villes qui sont au-dessus ont un effet mécanique de développement. Y aurait-il donc statistiquement une situation inéluctable ? Et je réponds non ! Ce n'est pas possible de considérer qu'il y a une situation inéluctable de difficultés particulières d'une ville de 100 000 à 200 000 habitants.

Sur le plan de la dénomination géographique globale, M. JEANNEROT a repris l'idée à plusieurs reprises de la zone d'emplois ; cela me paraît intéressant. Cette zone d'emplois c'est donc 232 000 habitants sur 17 cantons et le pilote dans l'avion de ces 17 cantons c'est bien effectivement la Ville de Besançon, l'agglomération bisontine. Il y a dans ces 17 cantons quelque chose qu'a relevé tout à l'heure Paulette GUINCHARD- KUNSTLER et qui est tout à fait aberrant. J'ai ici la carte de la prime d'aménagement du territoire, deux de ces cantons sont primables, ce sont les cantons de la zone d'emplois de Besançon qui sont situés en Haute-Saône, c'est-à-dire Rioz et Marnay. C'est donc là quelque chose effectivement, et je suis tout à fait d'accord avec Mme GUINCHARD- KUNSTLER, contre laquelle il faut lutter. Une des réponses de développement passe déjà par une décision nationale, une décision de Bruxelles relayée par les collectivités territoriales sans aucun doute. Ceci dit, il y a peut-être quand même déjà des possibilités et l'article 5 de la prime d'aménagement du territoire d'un texte paru en 1995 dit ceci : «à titre dérogatoire, la prime d'aménagement du territoire peut être attribuée pour des opérations qui, tout en respectant les autres conditions prévues au présent décret, sont réalisées en dehors des zones précitées et contribuent à la solution de problèmes locaux d'emplois d'une particulière gravité» sur un secteur d'activités certes seulement. Mais il y a peut-être là une tentative à faire. Reste maintenant à ce que cette tentative soit faite conjointement, et je rejoins l'idée du pacte que je vous avais soumise à l'automne entre la Ville de Besançon, le Département et la Région sur un secteur bien spécifique sur Besançon.

Que trouve-t-on dans ce rapport de l'IRADES ? On trouve effectivement des réalités, une agglomération qui ne se nourrit pas de sa périphérie, c'est-à-dire contrairement à Dijon, ville de 160 000 habitants mais avec 150 000 habitants dans la périphérie en plus. Contrairement au Nord Franche-Comté, Besançon ne peut pas nourrir sa périphérie et se nourrir de celle-ci qui est très faible sur

le plan démographique. Effectivement, c'est un handicap. L'avantage, on le trouve immédiatement, ce sont les terrains qu'il y a ici et là, vous en avez parlé, pour envisager des atterrissages industriels importants. Dans le rapport de l'IRADES, on note des emplois liés à la production abstraite qui sont insuffisants. Pour les rendre moins abstraits, il s'agit des emplois de recherche, de développement, du commerce, mercatique notamment dans la terminologie d'aujourd'hui. Ces emplois-là contribuent effectivement à établir la hiérarchie entre les capitales, ce qu'on appelle la hiérarchie urbaine. Cela fait partie d'un des éléments qui peut faire de Besançon une ville gagnante si ces emplois se développent.

Un autre inconvénient que l'on remarque dans la capitale régionale et dans les alentours, dans la zone d'emplois, c'est le faible taux d'encadrement et ça c'est aussi un problème spécifiquement régional. Les entreprises, dans des secteurs d'activités identiques, ont moins de cadres en Franche-Comté et à Besançon que dans les autres régions et autres villes de France. Cela suppose donc que l'on mette en place un dispositif d'accueil privilégié des cadres dans nos entreprises, cadres à temps partagé peut-être pour commencer mais il y a là un déficit considérable et ce déficit fait que globalement les cadres sont un élément d'entraînement pour une activité, les familles des cadres aussi, les cadres ont des enfants qui veulent faire des études longues, etc. il y a tout un contexte qui fait qu'aujourd'hui on est pratiquement à 40 % de déficit de cadres par rapport à des entreprises identiques dans d'autres villes hors région et dans d'autres régions. Problème bisontin mais problème franc-comtois et je serais tenté de dire que dans ce domaine-là, si Besançon éternue, la Franche-Comté s'enrhume ou inversement. Nous sommes exactement dans le même bateau.

Autre aspect qui me paraît intéressant : dans cette région on est dans une situation de dualité avec le Nord Franche-Comté et lorsqu'il y a des difficultés économiques sur Besançon et dans le Nord Franche-Comté, on a tendance à penser, et vous l'avez dit parce qu'il y a la prime d'aménagement du territoire, que la réponse immédiate sera beaucoup plus rapide sur le Nord Franche-Comté et qu'on déshabille l'un pour habiller l'autre. Autrement dit, la coopération nécessaire entre le Nord Franche-Comté et Besançon est rendue caduque car au départ il y a forcément ce procès d'intention puisqu'une partie de la Franche-Comté trouvera des réponses plus rapides à son problème que l'autre partie.

Il y a quelque chose d'intéressant aussi sur le plan du développement de l'Université, le nombre de thésards ou plutôt le nombre d'étudiants de troisième cycle. Cela paraît anodin de donner cet indicateur, et là aussi c'est un terme de hiérarchie et c'est un élément qui peut faire Besançon gagnante ou pas. Nous sommes très en retard actuellement sur le plan de l'ensemble de l'Université de Franche-Comté pour les étudiants de troisième cycle puisque les chiffres qui nous sont donnés nous montrent un retard d'à peu près 30 % là encore par rapport à la moyenne nationale des universités. Et là, nous devons conforter notre édifice universitaire. Vous dites dans votre rapport et vous avez raison de le dire que l'enseignement supérieur et la recherche relèvent de l'Etat qui doit assumer ses responsabilités en la matière. Certes, mais Monsieur le Maire vous savez bien, vous êtes associé au Département, à la Région pour sauver l'Université de Franche-Comté. Si les collectivités locales n'avaient pas relayé à un certain moment l'Etat et ne continuaient pas à le relayer, il y a des pans entiers de l'Université qui n'existeraient plus. Et je pense notamment que la Faculté de Droit, des Sciences Juridiques et des Sciences Economiques aujourd'hui, serait en bien mauvaise santé s'il n'y avait pas eu l'apport des collectivités. Certes, il faut à ce niveau-là bien rappeler les responsabilités, mais je crois qu'il ne faut pas avoir peur de prendre des initiatives quand elles ne le sont pas sur le plan national et pour que Besançon soit gagnante, il est nécessaire aussi que dans le domaine universitaire, même si ce n'est pas la compétence première, il y ait poursuite d'initiatives et ne pas attendre effectivement une manne qui, on le sait, ne viendra pas, en tous les cas pas à 100 % de ses possibilités et de la demande.

J'ai été frappé par contre par les atouts de Besançon qui sont aussi donnés par l'IRADES. J'ai toujours tendance à dire que quand on a des atouts, il faut les forcer. C'est peut-être le meilleur moyen non pas d'oublier ses inconvénients mais en tous les cas de faire en sorte qu'ils ne soient pas un poids insurmontable. Et ces atouts, on les trouve dans l'appareil de formation initiale, professionnelle, continue.

Et là nous sommes dans un domaine où curieusement nous sommes au-dessus actuellement de notre capacité d'absorption. Notre système de formation, notre système de suivi des jeunes, et nous l'avons démontré parce que nous avons fait une étude pour le plan régional de la formation des jeunes, nous avons fait l'enquête, montre que le système bisontin de formation est performant mais qu'actuellement, ce système bisontin de formation forme des jeunes à un niveau supérieur à ce que la Ville, la zone d'emplois est en mesure d'absorber. J'ai par exemple noté que seulement 28 % des jeunes salariés sont employés par des entreprises industrielles et que l'essentiel des jeunes demandeurs d'emploi demandent à rentrer dans des activités tertiaires. Il y a là un problème. Ces jeunes sont formés en général à un niveau 4, voire plus, et ils rentrent dans des domaines professionnels qui vont les déqualifier. Cet aspect-là devrait, me semble-t-il, faire partie d'un élément du consensus bisontin. Sur votre rapport, quelles sont les propositions que je pourrais faire ? Tout d'abord dans les variables du développement économique, je serais tenté de dire qu'il y a maintenant à Besançon, enfin ! l'amorce d'une culture économique mais il lui manque un pilier, le pilier industriel. Je l'avais déjà un peu évoqué lors d'un dernier Conseil Municipal. Vous le dites très clairement, il faut passer d'une économie de production à une économie de conception. Seulement, en même temps on enregistre un recul qu'on peut qualifier d'accidentel cet été parce que c'est un accident considérable, un recul des emplois de fabrication, 3 000 emplois de fabrication ont disparu entre 1982 et 1990 et nous n'avons pas les statistiques les plus récentes. Alors comment passer d'une économie de production à une économie de conception quand l'économie de production a un socle si fragile ? Et je pense que c'est cela qui manque actuellement à votre édifice, c'est le socle indispensable et pour longtemps encore de l'industrie, c'est-à-dire de la partie production, les emplois industriels, les emplois stratégiques et pas seulement orienter le développement vers des emplois d'ingénierie ou des emplois du tertiaire ou du tertiaire supérieur. La greffe ne prendrait pas s'il n'y avait pas une véritable politique de sauvetage des emplois industriels ; pour que Besançon soit gagnante, c'est également à ce prix.

Il y a des choses intéressantes proposées, notamment dans le fait de mieux pénétrer les entreprises dans le cadre des innovations technologiques, fruit de la recherche bisontine car elles ne se réalisent, je cite, qu'imparfaitement. Et là je serais tenté de reprendre le contraire d'une citation de Louis PASTEUR, pourtant je suis attaché à Louis PASTEUR, qui disait ceci au siècle dernier : « retirez-vous dans la paix des laboratoires, ces temples du savoir universel ». Ce n'est plus suffisant aujourd'hui. La recherche effectivement doit être une recherche de transfert de technologie et à ce titre-là je confirme notre attachement au développement de la technopole de Besançon dont le Parc Scientifique et Industriel peut être l'un des éléments.

Vous misez sur le tout microtechnique. Je vous disais tout à l'heure qu'il faut en effet forcer ses avantages.

Il me semble toutefois qu'un élément n'apparaît pas dans votre stratégie de développement économique parce que vous ne raisonnez pas suffisamment en terme de zone d'emplois mais plus en terme de Bisontins. C'est tout le pôle agro-alimentaire, c'est un élément aujourd'hui essentiel dans l'apport de devises pour l'économie française. C'est un domaine dans lequel nous savons en Franche-Comté associer la recherche, le développement et l'économie. Je pense que Besançon peut tirer également son épingle du jeu dans ce développement d'un pôle agro-alimentaire en relation bien sûr avec les écoles nationales de l'industrie laitière, mais après tout elles ne sont pas si loin de Besançon que cela. Il faut raisonner en terme franc-comtois.

En ce qui concerne les registres d'actions proposées, j'ai le sentiment qu'on rate encore un peu quelque chose. Il nous faut raisonner en terme de Besançon avec un environnement à plusieurs échelles. Premier pari, il est en train d'être gagné, c'est le pari de Besançon - District. C'était nécessaire, cela est en train d'être gagné. Le deuxième pari, c'est Besançon zones d'emplois, 17 cantons il y a encore du chemin à faire pour que l'ensemble de ces cantons considèrent qu'ils font partie réellement du développement de

la capitale bisontine et que Besançon et ses 17 cantons ont un avenir intimement lié. Il est nécessaire de s'interroger également sur les relations de Besançon avec les autres villes de Franche-Comté. Je suis né à Dole, qu'est-ce qui aujourd'hui peut faire qu'un Dolois soit attiré par Besançon plutôt que Dijon ? Pas grand chose sinon un attachement à l'histoire mais ce n'est pas suffisant naturellement. Et donc je me pose cette question : quelle est la stratégie de la Ville de Besançon pour mieux arrimer un certain nombre de villes périphériques dont fait partie Dole ? Au-delà, quelle est la stratégie de Besançon par rapport au Nord Franche-Comté ? N'y a-t-il pas encore une sorte de complexe par rapport au Nord Franche-Comté et je veux citer l'exemple de l'Université. Vous le dites et je partage cette idée, il n'y a pas de place pour deux universités complètes en Franche-Comté. Mais alors ne devons-nous pas encourager nous-mêmes tous ensemble les universitaires bisontins à développer le Nord Franche-Comté ? De cette façon-là, on peut supposer que les enfants n'auront pas l'idée de tuer le père, en tous les cas je ne le pense pas. Et c'est ainsi que peut se faire effectivement l'idée, en progrès certes mais pas encore affirmée, d'une véritable Université de Franche-Comté avec des spécialisations locales. Besançon gagnante, c'est bien une université mais c'est une université dont on acceptera de susciter un développement en partie hors site.

L'environnement, c'est aussi les capitales régionales et les villes proches. J'ai été frappé, il y a deux ans maintenant, par un document de la DATAR, mais on nous a dit : «rassurez-vous, ce n'est qu'un document de réflexion», qui disait : «Besançon fait partie d'un réseau de villes avec Neuchâtel, Dijon et Lausanne complètement déconnecté du Nord Franche-Comté mais relié à un réseau de villes lyonnaises. La métropole est donc complètement déconnectée du Nord de la France». Autrement dit, des aménageurs, dans des bureaux parisiens, avaient prévu l'avenir de Besançon, Besançon serait un sous-produit d'un ensemble Dijon, Neuchâtel, Lausanne lui-même ramené à la métropole lyonnaise. Cela est proprement intolérable et nous devons nous-mêmes considérer que Besançon fait partie du centre de la Franche-Comté, d'une capitale régionale avec un pouvoir de commandement et cela doit être affirmé. Et puis Besançon, c'est aussi une ville européenne. IRADES va nous dire que nous ne sommes pas au-delà de 200 000 habitants, que nous n'approchons pas les 400 000 habitants. Le problème n'est pas seulement en terme démographique. Si Besançon sait utiliser au mieux sa gare TGV demain, si Besançon s'interroge sur un aéroport interrégional et peut-être la question pourrait être posée à nouveau, Tavaux n'est pas loin, Dijon-Longwy pour l'instant végété, c'est une base militaire ouverte aux civils mais il n'y a pas grand chose dessus. Il y a peut-être là un accord, pour que Besançon acquière une dimension européenne, à passer avec Dijon pour qu'elle soit aussi dans ce giron européen. Et je suis parfois frappé du peu de relations qu'il y a entre Besançon et Dijon, Besançon la ville, Dijon la ville, Besançon son maire, Dijon son maire. Ce sont deux capitales régionales qui sont réellement toutes proches et je crois que là il y a d'énormes efforts à faire. Des initiatives ont eu lieu dans le domaine de l'université, de l'économie mais il n'y a pas de véritables rencontres nécessaires et régulières entre les municipalités de Besançon et Dijon, et je crois que c'est dommage. C'est une occasion ratée, il faut se réconcilier peut-être avec une certaine histoire.

Pour terminer, je voudrais simplement dire ceci : je suis prêt à suivre ce dossier, à l'approuver. Je voudrais que, Monsieur le Maire, vous introduisiez ces données pour que Besançon se place par rapport à ses environnements successifs et définisse véritablement sa stratégie. Je voudrais également que dans la partie insertion où on s'ouvre fort justement vers une population en difficulté, on tienne compte du fait qu'aujourd'hui l'ensemble de la population jeune est en difficulté. La précarité de tous les jeunes est hélas une réalité et donc je souhaiterais que la politique en faveur des jeunes pour l'emploi se manifeste non pas seulement pour ceux qui sont qualifiés de jeunes en difficulté à travers un certain nombre de profils mais pour tous les jeunes qui actuellement se trouvent dans le système éducatif et qui ont bien des difficultés d'une part à trouver des stages dans les entreprises de la place et d'autre part qui ont tendance à s'expatrier parce qu'effectivement les propositions d'emplois sont le plus souvent de déqualification. Voilà quels sont les éléments de ma réflexion et de ma recherche de consensus ce soir, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie à la fois de votre réflexion, vous connaissez bien le dossier, et de nous apporter votre suffrage certainement. Bien entendu, nous tiendrons compte des idées qui peuvent ici et là germer dans vos esprits et être exprimées ici ce soir, notamment cette stratégie en direction de l'environnement mais nous y travaillons déjà depuis longtemps. Avec M. POUJADE on est déjà conscrits, on se voit souvent et depuis longtemps nos villes entretiennent des relations très diverses mais il n'y a pas que Dijon et M. POUJADE en cause.

Mme BULTOT : Mes chers collègues, si nous avons besoin d'un électrochoc, le rapport de l'IRADES a bien fonctionné et montre l'ampleur des mutations et des changements qu'il conviendrait d'opérer pour rester dans la course. La question est : en aurons-nous le temps ? car le rapport montre que les bases sur lesquelles la croissance d'une ville comme Besançon s'est développée sont en train de changer. L'effritement des finances publiques qui est souligné est déjà une vraie réalité et il faut souhaiter que le mouvement social parvienne à empêcher le Gouvernement JUPPE de mettre à exécution son projet de supprimer 1 000 postes par an sur plusieurs années dans la Fonction Publique car ceci ne manquerait pas d'avoir d'importantes répercussions sur Besançon, capitale administrative régionale. Par ailleurs, l'évolution démographique va limiter désormais les effectifs scolarisés et universitaires, 10 étudiants pour 100 habitants, Besançon sera confrontée au problème. La présence étudiante représente une forte densité par rapport à la population d'où la nécessité, et cela vient d'être dit, d'améliorer l'offre d'enseignement à Besançon notamment en développant d'autres disciplines afin de diminuer la migration vers d'autres universités en fin de troisième cycle. Alors, si en plus on parle du départ de l'Armée ou de délocalisation de l'Université pour faire plaisir tantôt à celui-ci ou tantôt à celui-là, autant dire et annoncer qu'on veut la mort de la capitale régionale. C'est une logique à laquelle nous ne souscrivons pas. Ce sera difficile mais nous allons nous battre.

Poursuivre l'effort d'aménagement et d'urbanisme en vue d'offrir aux entreprises des espaces adaptés est une des orientations qu'a proposée Claude JEANNEROT, je la partage avec les élus de l'AREV. Je m'étonne cependant du peu de référence en matière d'environnement dans le projet qui nous est présenté, et je crois qu'il faut dans un tel débat réaffirmer avec force que l'environnement de qualité, loin d'être un frein au développement d'entreprises est au contraire une incitation forte qui agit à plusieurs stades de la décision. La question n'est plus de savoir s'il faut aujourd'hui implanter les entreprises industrielles à la campagne ou bien les intégrer dans le milieu urbain. Nous avons tranché sur ce point, nous souhaitons intégrer l'activité là où sont les hommes. C'est un pari audacieux tant les exigences des citoyens en terme de qualité de vie sont grandes. La sensibilité de l'opinion en ville à l'égard de la pollution ou des risques est fortement accrue au point que malgré les progrès techniques réalisés, des réactions de rejet entravent ou retardent quelquefois des projets d'implantation. On a coutume de dire que les gens qui s'installent à la campagne recherchent une qualité de vie, je crois que ceux qui s'installent en ville ont la même exigence. Simplement, elle est plus difficile à satisfaire.

Dans le domaine de la construction, et particulièrement de l'habitat, nous sommes nombreux à savoir qu'un permis de construire est nécessaire. Dans le domaine de l'activité économique, bien sûr le permis de construire est aussi une obligation à satisfaire mais il existe aussi suivant le degré d'incommodité qu'un établissement peut engendrer à l'égard de l'environnement des législations adaptées. Le Maire dispose d'un pouvoir général de police qui doit lui permettre de pouvoir faire respecter notamment le bon ordre, la sûreté, la sécurité mais aussi la salubrité publique. On n'exerce pas l'activité que l'on veut où l'on veut. Le Maire doit s'assurer que le projet de construction ou l'exercice d'une activité est bien compatible avec le Plan d'Occupation des Sols. Il doit alors s'assurer que les dispositions sont prises afin d'éviter que cette activité soit source de gêne pour l'environnement. Une attention est alors portée sur l'intégration architecturale du projet, sur les risques de pollution de l'air, de l'eau, sur la pollution des sols, sur les nuisances sonores et bien entendu les risques industriels. Dans le cas d'activité où le risque d'incommodité est élevé, il s'agit là des installations classées pour la protection de l'environnement, la réglementation associe étroitement le Maire à la procédure d'autorisation. Il assure

dans sa commune la publicité d'une enquête publique. Il met à disposition des administrés durant un mois un dossier d'impact et accueille le commissaire-enquêteur pour ses permanences en Mairie. Cette période constitue un moment fort pour les citoyens puisqu'ils peuvent alors examiner le dossier et faire état de leurs remarques qui seront consignées dans le dossier d'enquête.

L'environnement, c'est aussi la qualité des espaces verts et des paysages autour des entreprises et de ce point de vue, la zone Ouest que ce soit la ZAC La Fayette, l'espace de Châteaufarine, les abords du CHR ou l'entrée paysagère de la route de Dole sont l'exemple de ce que nous pouvons offrir aux entreprises dans le cadre de conventions qui peuvent être adaptées au cas par cas.

Alors, le fait d'être exigeant en matière d'environnement fait-il fuir les entreprises ? Si on se réfère à des entreprises comme par exemple Bullet ou Superfos, on peut affirmer que non. Un environnement de qualité est toujours un plus qui conforte l'image de l'entreprise, que ce soit vis-à-vis de ses clients, de ses salariés ou du voisinage surtout lorsqu'il s'agit de zones pavillonnaires. Cela peut même être une garantie que rien ne viendra freiner un développement ultérieur parce qu'elle ne serait pas en conformité avec la loi. L'heure est aujourd'hui à la création d'espaces de proximité, de mixage entre zones d'habitat, zones d'activités et zones vertes.

En conclusion, je dirais que si nous devons soigner l'environnement de l'entreprise, notre effort doit aussi porter sur la qualité de vie générale à Besançon qui fait que l'on choisit notre ville, qui fait qu'un Dolois choisit plutôt Besançon que Dijon, Monsieur DUVERGET, pour y poursuivre ses études, y vivre en famille ou simplement la visiter. Dans ce débat, l'Adjointe à l'environnement tenait à réaffirmer ces quelques idées en matière de cadre de vie qui font, Monsieur l'Adjoint, partie de vos préoccupations je le sais, mais cela va mieux en le disant.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, chers collègues, deux réflexions rapides parce que nous savons bien que pour qu'un débat débouche sur des conclusions constructives, il ne faut pas qu'il soit trop long et puis parce que bien sûr je suis d'accord avec l'analyse qu'ont faite l'IRADES et le Service Economique.

Ma première réflexion porte sur la nécessité de bien prendre en compte la dimension économique de l'action sociale et spécialement de l'insertion. Claude JEANNEROT en a parlé, c'est l'axe 7 qu'il nous a présenté. Nous avons fait de l'insertion économique à Besançon, l'axe fort de notre politique municipale en mettant en place un Programme Local d'Insertion par l'Economie. C'est un programme qui se déroule actuellement non sans problèmes, mais avec aussi un certain nombre de résultats. C'est mon collègue et ami, William NUNINGER, qui suit ce dossier et il nous en parlera tout à l'heure. Je voudrais simplement souligner combien il est important ce soir que notre Conseil Municipal réaffirme son intention de s'investir dans cette insertion par l'économie. En effet, on parle toujours de coût social mais beaucoup plus rarement de bénéfice social car même si cela est évident pour beaucoup, on perd de vue qu'une personne réinsérée économiquement, c'est bien sûr quelqu'un qui retrouve sa dignité, sa joie de vivre, qui retrouve un sens à sa vie mais c'est aussi un consommateur que l'on a remis dans le circuit de la consommation, dans le circuit économique. Et c'est un consommateur qui va pouvoir à nouveau, même modestement, participer aux activités économiques de la cité et cela, à mon sens, est primordial. Bien sûr, toutes les formes d'aides aux entreprises peuvent se justifier mais je crois qu'il faudra bien qu'un jour nos dirigeants entendent, il y a deux parlementaires ici ce soir, et comprennent qu'un entrepreneur, qu'un commerçant, qu'un patron, qu'un artisan n'embauche pas parce qu'il va avoir des aides de l'Etat ou parce qu'on baisse ses charges. Il embauche surtout parce que son carnet de commandes est rempli ! Et pour que son carnet de commandes soit rempli, il faut que la consommation reparte. Je crois que cela est fondamental pour l'économie, il faut donc quelque part que l'on puisse redonner du pouvoir d'achat aux Français. Vous allez me dire que cela sort du débat local mais c'est important de le signaler.

On peut d'ailleurs, juste une petite parenthèse, penser que les quelque 150 milliards d'impôts nouveaux qui ont été prélevés cette dernière année auraient pu peut-être permettre aussi la création d'emplois, s'ils étaient restés dans le pouvoir d'achat des Français.

Ma deuxième réflexion concerne les aides aux entreprises. Elles sont nécessaires bien sûr, mais il faut cependant être, et nous le sommes, très vigilants et très rigoureux car ces dispositifs d'aides peuvent si on n'y prend garde conduire à des dérapages qui s'avèrent quelquefois totalement incontrôlés. Le premier risque de dérapage à mon sens c'est la promesse non tenue. A Besançon, on l'a déjà vu il y a quelques années avec Timex où un plan mirifique devait créer beaucoup d'emplois. L'Etat a beaucoup donné mais les emplois n'ont pas suivi -mais Monsieur JACQUEMIN je n'attaque personne-. Nous sommes ici pour faire une analyse et je crois que lorsque des erreurs ont été commises, le rôle des politiques est d'en tenir compte et d'essayer de ne pas les reproduire. Il y a donc eu Timex, puis Mitsubischi et on pourrait citer d'autres exemples. Il est clair, à mon sens, que certains entrepreneurs -ils ne sont qu'une minorité- sont sûrement plus intéressés par le caractère avantageux de certaines aides financières ou même quelquefois par le désir de réaliser des opérations immobilières que par la véritable volonté de créer des emplois. Il faut être vigilant, il y a eu quelques exemples malheureux mais c'est vrai et vous avez raison il y a aussi beaucoup d'exemples heureux.

Le second risque de dérapage, et on le voit bien dans toutes les collectivités dans lesquelles nous pouvons siéger, c'est vrai ici, c'est vrai au Conseil Général, c'est vrai à la Région, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER en a d'ailleurs parlé, c'est la course folle dans laquelle s'engagent actuellement les collectivités locales, à savoir qui va donner la subvention la plus importante pour attirer le plus d'entreprises sur son territoire, donc le plus de taxe professionnelle. Bien sûr, cette compétition entre collectivités est inévitable mais je pense qu'il est important qu'au moins aux niveaux régional, départemental, local, on puisse limiter ses effets. Et je crois que le Comité Local de Développement et de Prospection et toutes les actions menées au niveau du District peuvent constituer un outil efficace. Pour illustrer cela, je voudrais donner un exemple précis que tous les Bisontins connaissent bien, c'est celui de WEIL, une entreprise connue à Besançon qui, vous le savez, a eu quelques difficultés. Il y a quelque temps, WEIL souhaitait retrouver de nouveaux secteurs d'activités et a décroché un marché intéressant avec un équipementier pour la fourniture des intérieurs de portes de 406. Pour ce faire, WEIL a signé le marché, envoyé des cadres en formation dans le Nord, puis des ouvriers, acheté des machines à coudre. La production devait démarrer un lundi, le vendredi 16 heures, un fax apprend à l'entreprise WEIL qu'il n'y aura pas de production en intérieurs de portes de 406 à Besançon. L'équipementier ne va plus confier ses intérieurs de portes aux ouvriers de chez WEIL mais compte tenu d'aides européennes, même régionales et départementales et puis aussi disons-le de la très amicale pression des parlementaires montbéliardais, il va s'installer sur le territoire montbéliardais. Je dis que cela est totalement inacceptable et c'est un exemple précis de type d'aides qui, si elles ne sont pas maîtrisées, contribuent à un véritable démantèlement du territoire. Les entreprises, on les voudrait citoyennes, c'est un mot qui est très à la mode, mais moi ce que je souhaite, c'est qu'au gré des exonérations de taxe professionnelle, qu'elles soient européennes ou pas, ces entreprises ne deviennent pas des entreprises SDF, des entreprises sans domicile fixe, qui vont aller s'implanter pour quelques années là où les vents des aides financières vont les pousser. Vous allez me dire qu'on ne doit pas avoir l'oeil fixé sur Besançon car nous sommes une capitale régionale c'est vrai, et il est nécessaire qu'une solidarité départementale existe mais je crois quand même qu'on ne peut pas continuer à accepter tel quel ce type de pratiques qui sont quand même très coûteuses financièrement et qui en fait n'ont pas réellement d'impact économique parce que les emplois qu'on a créés à Montbéliard, ont été supprimés à Besançon chez WEIL. Il y a tout ce désespoir, ce gâchis humain inacceptable, toutes ces familles qui espéraient dans cette reconversion et qui se retrouvent face à un mur devant le chômage.

Bien sûr, j'ai bien conscience qu'il va falloir continuer à aider les entreprises mais, et c'est là le sens de mon intervention, il faudra continuer à être très vigilant et peut-être qu'on aurait intérêt, pour élargir un peu le débat, et je le dis aux parlementaires que vous êtes, à intervenir au niveau national pour qu'un

certain nombre de dispositifs simples mais efficaces fassent qu'on ne soit pas devant une surenchère permanente. Il faut donc à mon avis qu'au niveau national cela soit réglementé, encadré pour qu'en fin de compte ce ne soit pas la finance qui gagne mais l'emploi.

M. JUSSIAUX : Quelques réflexions en essayant d'être bref, Monsieur le Maire. Je crois que le rapport qui nous est présenté ce soir est d'excellente qualité et les documents qui nous sont remis font que nous sommes dotés désormais à la fois d'un dossier de référence et d'un document de travail, c'est-à-dire qu'il me semble que nous aurons, année après année au long de ce mandat, à réempoigner ces documents et à nous en saisir à nouveau pour travailler ensemble avec. Les remarques qui suivent, y compris si elles peuvent avoir un aspect un peu critique, s'inscrivent à l'intérieur de cette appréciation globalement positive.

Tout de suite, une réflexion au pied levé sur l'une des propositions, qui est loin d'être la plus importante, mais qui me fait réagir : l'idée d'un prix municipal. Je formule de grandes réserves. Il me semble qu'il y a des professionnels qui sont, a priori, mieux qualifiés que nous pour distinguer en leur sein les employeurs méritants ou performants et qu'il pourrait être plus habile pour une collectivité comme la nôtre, de mieux accompagner, donc de mieux saluer, mieux valoriser ceux qui sont distingués par leurs pairs plutôt que vouloir créer une distinction supplémentaire qui risque de ne pas beaucoup apparaître vis-à-vis des autres.

Le rapport n'aborde pas de front et je ne lui en fais pas reproche parce que c'est un débat extrêmement difficile, la question, maintenant lancinante dans toutes ces réflexions-là, qui est celle de la différenciation toujours plus marquée entre l'activité économique et l'emploi. Et notamment l'accent très fort qui est mis, à juste titre, sur la vocation industrielle de notre ville, laisse de côté une interrogation pénible mais pour laquelle je n'ai pas moi-même de réponse à vous proposer ce soir. L'industrie, de plus en plus, sera destinée à créer de la richesse et de moins en moins de l'emploi et là nous sommes devant un défi qu'il ne va pas être facile de relever. Il me paraît significatif par exemple que sur les deux ou trois dernières années, les employeurs qui ont créé le plus d'emplois en terme numérique soient les associations d'aide à domicile et non pas tel ou tel industriel de la place. Or, vous n'en entendrez jamais parler dans aucun palmarès, on les inscrit plutôt spontanément à la rubrique du social. C'est l'économie de demain. Le problème, c'est que personne ne sait aujourd'hui quel dispositif efficace mettre en place qui permette de développer fortement ces nouveaux secteurs d'activités et donc d'y canaliser de manière utile la richesse que doit continuer à produire l'activité industrielle.

Dans le même ordre d'idée, pour faire le lien avec l'intervention de Jean-Louis FOUSSERET, il me semble que nous aurions besoin d'une réflexion spécifique sur le développement plus systématique dans notre ville d'un secteur d'entreprises d'insertion. Je crois que si Besançon veut vraiment mériter son nom de ville de l'innovation, elle doit se pencher de manière particulière sur ce dossier. Il me semble que nous restons trop faibles par rapport au potentiel qui existe et par rapport à ce qu'est notre tradition d'intervention conjuguant à la fois la matière économique et le social. Et il me semble que nous devrions pouvoir identifier des créneaux dans l'activité locale sur lesquels prendraient place des entreprises d'insertion qui seraient des partenaires directs pour le PLIE et nous devrions, à mon avis, de manière peut-être plus systématique, intégrer cette dimension dans les appels d'offres que nous lançons. Nous sommes toujours, à mon avis, trop timides.

Enfin, une dernière remarque concernant le rôle que peut avoir en cette matière du développement économique l'image de marque d'une cité. Il me semble qu'un projet comme le téléphérique de la Citadelle, on me pardonnera de revenir à un de mes «dadas» dont j'ai en fait assez peu parlé publiquement, fait partie des initiatives qui peuvent reconfigurer l'image de marque d'une ville, non seulement pour le grand public mais aussi pour les chercheurs de lieux d'implantation d'activités. Et je ne suis pas sûr que ceux qui ont combattu ce projet aient exactement mesuré la portée des actes qu'ils posaient, y compris par rapport au développement futur de Besançon.

M. LE MAIRE : Merci, Gérard JUSSIAUX de toutes ces remarques.

M. VOUILLOT : Beaucoup de choses ont déjà été dites, analysées, sous-pesées. Je vais donc m'efforcer de revenir sur le volet enseignement supérieur et recherche tout en restant concis et précis. Le document qui est soumis à votre approbation ce soir consacre dans l'exposé de ses politiques un axe complet à l'enseignement supérieur et à la recherche. Je vous renvoie donc à la lecture de cet axe qu'un hasard malheureux a chargé d'un certain nombre d'erreurs typographiques, ce qui fait qu'il a bénéficié d'un tirage à part auquel je vous renvoie. J'y vois une incitation pour vous tous à y consacrer une attention d'autant plus aiguë et je m'en réjouis. J'ai participé à sa rédaction sous l'autorité bienveillante des deux Adjointes, mon Adjoint de tutelle Danièle TETU et mon collègue et ami Claude JEANNEROT (rires).

M. LE MAIRE : Deux tuteurs et néanmoins amis.

M. VOUILLOT : Tout à fait ! Avant d'aborder les problèmes de fond, j'aimerais revenir sur un petit point de méthode. La genèse du volet enseignement supérieur de ce projet a permis d'entamer une réflexion collective autour de la problématique générale au sein des Commissions Economie, Enseignement et avec les universitaires de l'IRADES. Comme c'est un domaine qui par nature est transversal, je souhaite et je m'engage à ce que dans le futur cette réflexion se poursuive, en interne à notre Conseil, au sein des commissions qui pourront être concernées au fur et à mesure que les projets concernant les projets supérieurs arriveront sur les bureaux -il y a l'économie bien sûr, l'enseignement mais également le logement, la culture, on peut en imaginer d'autres et à ce titre j'invite tous les membres du Conseil Municipal, à y prendre part- et en externe en associant les chercheurs et les universitaires aux réflexions sur la stratégie de développement de notre ville et à sa mise en oeuvre. Je crois que nous devons le faire plus que nous ne le faisons actuellement en continuant à participer avec eux aux réflexions qui touchent aux grands dossiers concernant l'Université de Franche-Comté. Je pense notamment au schéma régional de l'enseignement supérieur qui a été rédigé l'hiver dernier et auquel la Ville a participé. La poursuite d'une réflexion et d'un travail collégial permettront ainsi de resserrer encore les liens qui unissent la Ville et les milieux universitaires et de faire que les engagements que nous prenons ce soir devant vous, si vous les acceptez, soient suivis d'effets.

J'en reviens au document qui nous a été transmis, pour mettre l'accent tout d'abord sur un constat dont découle une série d'orientations. Ce constat est évident, c'est l'importance primordiale de l'enseignement supérieur et de la recherche à Besançon. Sans vous abreuver de chiffres et en vous renvoyant au document de l'IRADES qui est abondamment documenté, je citerai seulement le fait qu'à Besançon les étudiants représentent presque 1 sur 5 des habitants de notre ville. Rien que cela, ça mérite d'être souligné et ça montre bien l'importance du sujet. Mieux, on constate que c'est en partie l'enseignement supérieur qui a tiré la croissance démographique et économique durant les dernières décennies de notre ville et que l'enseignement supérieur continue, même si c'est moins vrai que dans les 10 dernières années, à être potentiellement porteur d'un développement, pour peu que la Région et sa capitale parviennent à résorber le déficit étudiant que l'on constate encore dans certains domaines, notamment en Droit et en Lettres. Cette omniprésence de l'enseignement supérieur dans notre ville et son rôle de moteur économique doivent beaucoup, je tiens à le souligner, aux politiques municipales de soutien, et je suis d'accord en cela avec M. DUVERGET, qui ont été menées depuis de nombreuses années et qui justifient les engagements nouveaux pris dans la ligne des actions passées.

Nous vous proposons d'agir en gardant à l'esprit la double dimension de capitale régionale d'une part et ville universitaire d'autre part, qui est bien la réalité de notre ville. Tenir notre rang de capitale régionale, cela signifie accompagner les efforts de l'Etat et des autres collectivités partenaires pour l'amélioration du contenu des formations et des conditions d'exercice de l'enseignement supérieur dans notre ville. Je pense au bâtiment et bien sûr à la constitution du futur pôle Minjoz à Châteaufarine. Je pense aux bibliothèques universitaires et je rejoins en cela une fois de plus M. DUVERGET quand il

souligne que la Ville doit prendre ses responsabilités en la matière, ceci se faisant dans le cadre d'une université modernisée -la modernisation va se poursuivre dans les mois qui viennent- et unifiée, et je suis d'accord quand vous avancez qu'il existe une possibilité de développement pour un pôle universitaire dans le Nord Franche-Comté. C'est évident mais sur une spécificité qui est une spécificité locale de démographie et d'économie. On peut imaginer le développement de troisième cycle dans des domaines comme l'ingénierie industrielle dans la lignée de ce qui se fait actuellement. Je crois que le message qu'il nous faut donner au Nord Franche-Comté, c'est oui pour un court développement de l'Université franc-comtoise mais sur un certain nombre de spécificités et en liaison très profonde avec ce qui est la réalité du terrain. C'est maintenant à peu près acquis pour tout le monde, on ne fait pas une université comme cela «ex nihilo» uniquement sur des considérations d'aménagement du territoire mais effectivement dans le cadre d'une coopération intelligente, on peut imaginer encore un développement du Nord Franche-Comté.

Assumer nos missions de ville universitaire, c'est intégrer les étudiants à la vie de la cité, c'est leur offrir un environnement épanouissant, principalement par l'action sur l'urbanisme, et là je tiens à souligner la qualité des réflexions qui ont été menées en amont au niveau du secteur de la Bouloie, au niveau du secteur du pôle santé et que nous mènerons sans doute pour la réorganisation au centre-ville de la Faculté et enfin l'action sur la vie quotidienne par l'intermédiaire du sport, de la culture, des quartiers et ainsi de suite.

Enfin, pour faire mieux jouer à l'enseignement supérieur son rôle de moteur économique, il est sans doute possible de valoriser un peu mieux la présence des étudiants dans notre ville. Je pense notamment au quartier de la Bouloie qui n'est actuellement sur le plan commercial pas très dynamique et qui nécessiterait sans doute au moins une réflexion et peut-être des actions concrètes.

Je poursuivrai mon propos en abordant une première partie de la recherche. Que constate-t-on à Besançon dans ce domaine ? Comme partout ailleurs dans notre société, je dirais totalement dévouée aux lois du marché, tout va de plus en plus vite, tant et si bien que la règle est devenue celle de l'innovation et du changement permanent et quotidien. Dans ce cadre-là, il est évident que c'est au niveau de l'entreprise, la recherche et au-delà de la recherche ce que l'IRADES a appelé la production abstraite qui crée la valeur ajoutée. Au niveau des territoires comme d'ailleurs au niveau des individus, c'est également la recherche, avec la culture et le niveau de formation, qui crée les inégalités entre territoires et qui est source de développement. L'état des lieux que nous pouvons dresser de la recherche à Besançon présente un certain nombre d'aspects positifs. L'IRADES a bien souligné que la recherche universitaire est de très bonne qualité. Claude JEANNEROT l'a dit tout à l'heure, la reconversion de l'économie locale qui était au départ sur une tradition plus horlogère s'est faite sur des secteurs qui sont des secteurs d'innovation, et s'est faite en partie grâce à la recherche. Je ne reviens pas sur ces aspects-là. Mais, et comme Besançon n'échappe pas à la règle qui veut qu'il nous faille favoriser au maximum le développement de la recherche en partant des points faibles, il m'appartient de lister ce que sont les handicaps de la recherche au niveau local.

Premièrement une insuffisance de la recherche publique, Claude JEANNEROT l'a dit, une absence quasi-totale de chercheurs issus des grands organismes hors université. Deuxièmement, une insuffisance des liens entre la recherche universitaire qui parfois est très pointue et le tissu local des entreprises qui sont d'une taille souvent insuffisante pour leur permettre de développer en interne leurs propres structures de recherche et développement. Et troisièmement, c'est une remarque qui a déjà été faite, le fait que le tissu local est globalement pauvre dans les domaines généraux de production abstraite dont on a souligné que c'étaient les fonctions de l'entreprise qui étaient les plus porteuses de l'avenir.

Tout cela aboutit à un objectif qui a été fixé qui est l'objectif du passage d'une microtechnique plus micromécanique à une microtechnique combinatoire pour laquelle nous vous proposons un certain nombre d'axes de réflexions et de politiques. J'en citerai 6 sans entrer dans le détail.

Premièrement, répondre en terme d'aménagement parce que l'urbanisme et l'aménagement est avant tout la mission première d'une ville donc la réponse se fait d'abord en terme d'aménagement et c'est bien évidemment du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons que je veux parler.

Deuxièmement, une politique spécifique d'aide et d'incitation aux transferts de technologie par la mise en place d'un groupe de travail dont la Ville fait partie et dont les efforts devront se traduire concrètement par la mise en place d'un organisme de transferts de technologie dont on peut imaginer qu'il sera situé au Parc Scientifique et Industriel. Dans le cadre de l'encouragement à la recherche, Claude JEANNEROT a parlé tout à l'heure de la possibilité de créer une bourse ou une chaire spécifique du soutien systématique à la mise en réseau et à la création de ponts entre le monde universitaire et le monde de l'économie, d'un effort de promotion et de communication ciblé sur tous ces aspects et enfin, je crois que cela n'a pas encore été dit ce soir, la sollicitation de la part de l'Etat d'un certain nombre de délocalisations en rapport avec le contexte économique local pour pallier justement l'inconvénient de la quasi-absence de recherches publiques non universitaires au niveau bisontin.

Ceci étant, il ne suffit pas, et l'IRADES l'a souligné, de mettre en relation une recherche scientifique et technique avec la structure de fabrication. Une vision purement «techniciste» de la recherche, en clair se limiter au sens pour l'ingénieur, ne suffirait pas à diffuser localement une culture propre au développement et à l'innovation. Plus généralement, je dirais qu'une vision purement économiste de la recherche quelque part ne serait que science sans conscience et c'est pourquoi il convient, au-delà des pôles d'excellence en science pour l'ingénieur que l'on connaît et que l'on doit développer, de soutenir et d'accompagner l'ensemble des efforts de recherche à Besançon sans oublier des domaines comme les sciences humaines, le droit, l'économie. J'ajouterai, c'est un petit peu une boutade, que la qualité de l'étude qui nous a été fournie par l'IRADES, organisme de recherche qui est sur la Faculté de Droit et sur la Faculté de Lettres à Besançon, montre bien l'intérêt d'accompagner et de soutenir également ce genre de recherche. N'oublions pas donc l'ensemble des activités de recherche quel que soit leur domaine d'exercice car elles valorisent en terme économique et en terme d'image le territoire sur lequel elles sont implantées.

Je rappelle, cela n'a pas été dit ce soir, que lors des colloques qui se font sur tous les domaines un petit peu de pointe à Besançon, les statistiques nous disent que chaque congressiste dépense 1 500 F par jour dans la ville où il est accueilli. Economiquement, cela a quand même un poids. Les universitaires sont peut-être un peu moins riches, je ne sais pas (rires). De plus, c'est bien l'élévation du niveau général de la formation culturelle et de la recherche, tous domaines confondus, qui permettra à l'économie de notre ville d'évoluer vers une culture de conception qui passe par la maîtrise de la production abstraite dont l'IRADES a souligné à juste titre la nécessité et qui doit faire partie de nos objectifs, passer d'une culture qui actuellement est relativement axée sur la sous-traitance à une culture avec plus de prise en charge et plus de conception.

En conclusion, je dirais que le contexte bisontin de l'enseignement et de la recherche est très encourageant mais justifie une politique active de notre part, tout en étant conscient de nos limites budgétaires et de nos limites de compétence. L'amélioration du contexte local de la recherche et de ses liens avec les entreprises en particulier est un passage obligé pour la mutation de notre économie en direction de secteurs et de nature d'activités plus porteurs d'avenir, c'est pour cela que l'on a tenu à insister ce soir sur cet aspect-là. Les documents que nous vous avons présentés nous rappellent une réalité que nous connaissons bien et que nous prenons en compte, à savoir que notre Ville est également capitale régionale avec les avantages et les inconvénients qui en découlent, avec les facilités et les

responsabilités que cela implique. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on retrouve cette dualité entre la nécessité d'animer un tissu local et de soutenir tout le développement d'une région dont nous sommes évidemment solidaires. Il va de soi que les orientations qui vous sont soumises ce soir et qui vont dans ce sens ne trouveront leur efficacité que si elles sont relayées par l'ensemble de nos partenaires. Et j'aimerais terminer mon intervention en insistant sur cet aspect partenarial qui est très important. Il s'applique à l'enseignement supérieur comme à l'ensemble des problèmes liés à l'économie et constitue la condition nécessaire pour réussir un développement harmonieux de notre agglomération au sein de son environnement.

M. THIRODE : Monsieur le Maire, vous avez eu la gentillesse au Conseil Municipal précédent de vous inquiéter de ma santé, je vous en remercie, c'est un geste qui me touche. Elle essaie d'aller mieux et j'y contribue un peu.

Pour en revenir à ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire la stratégie de développement économique de la ville, je souscris comme Nicole WEINMAN, à l'étude réalisée. Je crois qu'il est important de pouvoir parler de ce que l'on connaît et pour cela se baser sur un certain nombre de documents et engager la réflexion. Toutefois, je ne voudrais pas que la ville se replie uniquement sur elle-même et j'ai quelques craintes dont je voudrais vous faire part très succinctement et rapidement. Quand j'entends parler du Comité Local de Développement et de Prospection, je crois qu'il ne faut pas s'en tenir uniquement au consensus de 5 personnes, Préfet, Président du Conseil Général, Président du Conseil Régional, Maire et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Celle qui a une partie à jouer la plus importante, c'est quand même l'entreprise et il est nécessaire que celle-ci sous des formes institutionnelles, unions patronales, groupements industriels de la métallurgie ou autres, puisse être consultée. J'ajouterai aussi à ce G5 la Chambre de Métiers. Je crois que de ce G5 on pourrait faire un parallèle avec le G7 local car je pense qu'on ne peut pas se passer de ces derniers qui sont porteurs de l'économie. La Ville ne peut être, dans cette affaire, et vous l'avez dit, que «facilitatrice» et je retiendrai uniquement ce terme, elle ne peut et ne doit pas prendre la place de l'entreprise, mais elle doit aider à mettre sur pied une stratégie pour que la Ville, non seulement par elle-même mène une réflexion mais qu'elle s'ouvre aussi sur l'agglomération. Cela a été très bien dit par Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure, on ne peut plus raisonner en espace communal mais en zone géographique beaucoup plus étendue. Ceci étant dit, je voudrais que l'on ne fasse pas uniquement apparaître le volet social. Cela a son importance bien sûr, Monsieur FOUSSERET, mais ce n'est pas ce qui doit primer dans nos orientations. C'est vrai qu'il faut songer à l'insertion de ceux qui sont touchés par le chômage, par la marginalisation mais cela ne doit entrer dans nos réflexions que pour une petite partie. Voilà ma contribution à cette réflexion concernant la stratégie de développement économique de la Ville. Je souscris à ce qui a été fait, c'est un démarrage. Je pense qu'on ne pourra pas faire l'épargne d'autres réflexions dans ce domaine et sachez que je m'y associerai comme d'autres, et en particulier Nicole WEINMAN dans le groupe auquel elle appartient. Je pense que nous pourrions apporter aussi une contribution efficace à ce développement.

Mme MONTEL : J'ai écouté avec attention les différents intervenants et il semble fort que dans ce débat sur la stratégie du développement économique de la Ville de Besançon, l'essentiel ait été oublié. En effet, il n'y a pas d'économie sans politique. Tout ceci n'est qu'un problème de fond et non de forme. A vous entendre, j'ai eu l'impression que Besançon ne faisait pas partie de la France. On nous a parlé de concurrence régionale et de concurrence mondiale mais je comprends parfaitement cette confusion. En effet, la politique socialiste et socialisante que les gouvernements successifs mènent depuis des décennies a lourdement handicapé l'économie de notre pays. Par une étatisation des plus oppressantes, par le poids croissant des charges et impôts qui l'accablent, par le développement cancérigène des règlements qui l'enserme, notre économie livrée à un libre échange à tout va, tant absurde qu'obsessionnel, perd un peu plus chaque jour de sa puissance et de son indépendance, pendant que nos compatriotes voient leur niveau de vie stagner ou se trouvent confrontés au chômage et à la misère. Je vous l'ai dit, il n'y a pas d'économie sans politique.

Or donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, combien d'entre vous ont approuvé le traité de Maastricht en septembre 1992 et combien d'entre vous étiez les défenseurs acharnés de l'Europe de Maastricht ? Permettez-moi de vous rappeler ici quelques principes.

Avec Maastricht vous avez dit oui à la mondialisation de l'économie. Si les libertés économiques, le commerce, la division du travail représentent un facteur de progrès et de prospérité que nul ne peut ignorer, il ne faut cependant pas perdre de vue que ces principes appliqués à outrance et sans discernement sur l'ensemble de la planète constituent en fait une déviation dangereuse. Quelle doit être la place de l'activité économique dans la société humaine au sein des nations ? L'économie est-elle une fin en soi à laquelle tout doit être subordonné ? Doit-elle au contraire être soumise au respect de certaines valeurs ? La croissance, le développement, l'accumulation sans limite des richesses matérielles sont devenus des objectifs majeurs de la vie sociale, le libre échange, l'intensification des échanges mondiaux, la division internationale du travail constituant les instruments privilégiés qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Produire et échanger le maximum au moindre coût quelles qu'en soient les conséquences, tel est le but final désormais assigné à toutes les sociétés humaines. Dès lors, la notion de productivité devient centrale et c'est elle qui oriente toutes les grandes décisions. Personne, certes, ne songe à nier que cette conception a permis une prodigieuse expansion économique des pays occidentaux. Les richesses matérielles ne sont pas à dédaigner par principe et la maîtrise constamment accrue de la matière et du monde extérieur par les sciences et techniques a beaucoup allégé la peine de l'homme au travail et amélioré sinon son sort du moins son confort matériel. Mais faut-il pour autant faire abstraction des conséquences néfastes ?

Maastricht fait partie intégrante du processus de mondialisation de l'économie. Chacun a pu constater que la recherche du moindre coût et de la productivité entraîne le transfert des unités de production là où les coûts, notamment ceux du travail, sont les plus bas et où l'homme passe alors au second plan. Ce sont les célèbres délocalisations. A Besançon, on les a subies avec Kelton, Timex, Weil, etc. et hélas on les subira encore. Chez nous, il y a des chômeurs supplémentaires et dans les pays du tiers-monde des enfants de 8 ans qui sont exploités.

Maastricht c'est la conception de l'homme comme facteur de production dont le sort est indifférent, déraciné et transplanté d'un côté, submergé de l'autre. Quel sens peut-on donner à cette politique économique lorsqu'elle finit par mettre en concurrence les activités industrielles dans des pays dont les niveaux de vie divergent dans des proportions considérables ? En outre, ce commerce international porte de plus en plus sur des produits standardisés perdant ainsi ce qui faisait l'essentiel de son intérêt, c'est-à-dire les échanges entre les nations de leurs créations originales, celles qui expriment une âme, une façon de vivre particulière et qui est inimitable. L'industrie horlogère de Besançon et de la Franche-Comté en général subit «l'horlogerie» des pays asiatiques. Comment ne pas voir dans cette conception de l'économie une menace de disparition d'un univers où les hommes se réunissaient au sein de communautés historiques bénéficiant d'un héritage, d'un patrimoine de qualité propre pour lui substituer un monde organisé selon des concepts et des mécanismes anonymes abstraits, détachés des réalités physiques, culturelles, sociales et nationales. C'est l'idée même de nation que l'uniformisation voulue par le traité de Maastricht a mise en péril. Si les socialistes ont été les premiers à vanter les vertus maastrichtiennes, RPR, UDF les ont vite suivis. Le Président de la République RPR-UDF a engagé les discussions à Turin pour un Maastricht 2. Il plaide également pour une entrée rapide de la Turquie dans l'Europe, ce qui ne fera qu'un concurrent de plus pour les entreprises françaises.

La France est le pays qui connaît les plus forts prélèvements obligatoires, Messieurs et Mesdames les Conseillers, 43,8 % contre 36,5 % au Royaume-Uni, 30,6 % au Japon, etc. Les charges sociales sont aussi les plus lourdes. C'est bien là que réside le formidable paradoxe du système. Alors que l'on ouvre les frontières et que l'on place nos entreprises face à une concurrence sauvage venue du monde entier, on les accable de charges considérables bien supérieures à celles de tous leurs concurrents.

Chercherait-on à suicider notre économie ? Comment nous parler de développement économique, de créations d'emplois dans de telles conditions ? Vos efforts et votre bonne volonté, Monsieur le Maire, seront bien petits face aux rouleaux compresseurs de Maastricht et de la mondialisation. Sans une volonté politique nationale claire et forte, toutes vos idées n'apporteront que des solutions de forme et non de fond.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez l'histoire du monsieur qui rentre de la messe, sa femme a gardé la maison et elle lui pose la question : «sur quoi il a prêché Monsieur le Curé ? Sur le péché. Et qu'est-ce qu'il en a dit ? qu'il était contre». A entendre certaines déclarations d'ordre général, j'ai bien peur qu'on puisse dire demain : ils ont causé de l'emploi mais qu'est-ce qu'ils ont dit ? Ils étaient pour.

Je constate quand même que le niveau a changé et heureusement. Personne, du moins à cette heure sauf la parenthèse que nous venons d'avoir, n'a repris le discours ultra-réactionnaire dont je vous cite un extrait : «en 1993, le souvenir du conflit LIP est pour les investisseurs étudiant une implantation dans notre ville, ce que la crécelle d'un convoi de lépreux était à la population dans les cités du Moyen-Age. L'effet repoussoir reste fort, l'équation est simple, Besançon = affaire LIP, conflits sociaux durs menés par une main-d'oeuvre ouvrière rêvant d'autogestion et d'affrontements». Tout le monde aura reconnu le livre de M. VIALATTE. Et puisqu'on vient de beaucoup parler de Maastricht, je voudrais citer un des plus grands anti-maastrichiens. Voici un placard publicitaire paru il y a un mois dans pas mal de journaux économiques : «votre implantation en Vendée, une main-d'oeuvre fiable, trois fois moins de journées de conflits par salarié en Vendée qu'en France» (rires). Il ne faut pas s'y tromper, il y a une espèce de surenchère qui peut conduire à des arguments indécentes qu'on pourrait croire sortis du cynique M. SYLVESTRE et de la World Compagnie et à ce petit jeu-là, à malin malin et demi, il ne serait pas étonnant qu'on ait des placards publicitaires venant de Chine vantant la main-d'oeuvre carcérale gratuite ou de l'Inde vantant la docilité des petits enfants aux mains si habiles.

Je voudrais quand même, car il y a une tradition bisontine qui a été une tradition syndicale, reprendre ce que disait, parce que l'homme est tout de même la mesure de toute chose, Marc BLOCH le plus grand historien du siècle : «je n'ai pas connu en 14-18 de meilleurs guerriers que les mineurs du Nord ou du Pas-de-Calais à une exception près. Elle m'étonna longtemps, jusqu'au jour où j'appris par hasard que ce trembleur était un jaune, entendez un ouvrier non syndiqué, employé comme briseur de grève. Aucun parti pris politique n'est ici en cause. Simplement là où manquait en temps de paix le sentiment de la solidarité de classe, toute capacité de s'élever au-dessus de l'intérêt égoïste immédiat fit de même défaut sur le champ de bataille». Nous sommes dans une période de déréglementation et nous avons quand même ici à rappeler un certain nombre de principes car je ne sais pas où on va.

Pour parler du développement économique, il faut d'abord dresser effectivement l'état des lieux. S'agissant d'une base objective, la taxe professionnelle, je rappelle que les Echos avaient publié un tableau en juin 1995 qui portait sur la dernière mandature 1989-1995, que nous y étions bien situés puisque nous étions au-dessus de la moyenne nationale mais je crois que ce qui n'a pas été dit c'est que ces tableaux sont souvent faussés par le poids de la région parisienne. Si je reprends ces tableaux, ils portent sur 100 villes : 1. Antony, 2. Nanterre, 3. Rueil-Malmaison, 4. Boulogne-Billancourt, 5. Fontenay-sous-Bois, 6. Colombes. Je crois que nous continuons à nous faire exploiter par les Parisiens. J'ignorais d'ailleurs que le 100^{ème}, plutôt le 99^{ème} parce que Maison-Alfort n'a pas répondu, c'était Belfort avec 0,3 %. Il y a un petit jeu à droite qui consiste à dire «nous on n'est pas sectaires, on dit que ce qu'ils font là-bas c'est extrêmement bien mais à Besançon chacun sait que c'est des nuls».

Sur cette taxe professionnelle, je voudrais citer un titre d'article paru dans l'édition de Belfort de l'Est Républicain : «taxe professionnelle, mobilisation dans les rangs des patrons. Pour eux la hausse de 6 % décidée par le Département est un coup scélérateur» et de citer en comparaison de Belfort où le taux cumulé

toutes collectivités est de 34,5 %, Colmar avec 21 %, Besançon : 23,9 % (taux cumulé, trois collectivités ajoutées), Lons-le-Saunier : 22,5 % ou encore Chalon-sur-Saône : 23,8 %. C'est dire que dans ce domaine-là, nous ne sommes pas si mal situés que cela. Toujours à propos de la taxe professionnelle, il convient de rappeler que comme toutes les grandes villes, nous sommes pénalisés par le non-versement de la taxe professionnelle d'une très grande entreprise qui compte 919 salariés sur la place, excusez du peu, je veux parler bien sûr des Télécom dont la droite nous dit qu'elle doit devenir une entreprise exactement comme les autres. A une différence près qui a fait l'objet d'un intéressant débat à l'Assemblée Nationale pas plus tard que le 12 mai où M. BORLOO, le Maire de Valenciennes qui, ce n'est pas un de nos amis, a souligné que depuis 1994, France Télécom était soumise au régime commun d'imposition notamment en ce qui concerne les taxes locales, conformément à la loi du 2 janvier 1990 mais la taxe professionnelle due par Télécom n'est pas versée localement par les établissements. Sa perception est centralisée sur le lieu de l'établissement principal, en l'occurrence Paris et reversée au budget de l'Etat. M. BORLOO proposait donc de décentraliser la perception des taxes à l'occasion de la nouvelle législation, 6 milliards, c'est 10 % des 60 milliards. Qui est monté au créneau ? M. GAILLARD, Député UDF et le Ministre. Mis aux voix, l'amendement était rejeté, Bercy pouvait respirer. Alors moi les grands discours édifiants, gentils, consensuels je veux bien mais je veux poser une question très précise à M. JACQUEMIN : avez-vous voté l'amendement BORLOO parce que nous en sommes quand même pour 3 MF ?

Je voudrais prendre un autre exemple : j'ai lu dans le quotidien régional du 16 mai une petite note dans la rubrique Doubs Express : «passé inaperçu un amendement à la loi de finances avait eu pour effet de priver 60 communes du Doubs, du bénéfice de la Dotation Globale d'Equipement versée par l'Etat. Une loi modificative a réduit leur nombre à 9. Besançon et Montbéliard, villes de plus de 20 000 habitants, ne peuvent prétendre à la DGE, ainsi que Bart, Exincourt, Mandeuve, Ornans, Pont-de-Roide, Sochaux et Voujeaucourt en raison de leur potentiel fiscal». Alors passé inaperçu, je regrette car je suis déjà intervenu brutalement sur ce point et j'avais posé une question à M. JACQUEMIN, lequel ne m'a pas répondu mais puisque l'Est Républicain a reparlé du sujet, je lui repose donc la question ce soir. Cette tranche des villes de 100 à 200 000 habitants est vulnérable. Elle s'est déjà fait prendre la taxe professionnelle Télécom, ce qui n'est pas rien, mais comment cela s'est-il passé pour la Dotation Globale d'Equipement qui nous coûte 3,2 MF. Pour les villes de plus de 20 000 habitants, c'est systématique mais pour les autres collectivités, c'est sélectif. En effet, et là je ne pense pas que c'était le but de la presse locale d'entrer dans ces détails mais j'y ai regardé de près. Ne sont privées de leur part de DGE que celles des communes de la strate en dessous de 20 000 habitants qui ont un potentiel fiscal inférieur à 3 553 F par habitant. Quel est le potentiel fiscal de Besançon ? Il est de 2 971,59 F. Je m'excuse d'entrer dans les centimes. Comment Monsieur JACQUEMIN, pouvez-vous justifier cette loi de finances où pour les uns quel que soit leur potentiel fiscal, on les sabre parce que les grandes villes sont dans le collimateur, et pour les autres on tient compte du potentiel fiscal. J'avais posé la question au dernier Conseil Municipal, j'attends toujours la réponse et j'estime que j'ai droit à la connaître.

J'ai bien entendu le discours de M. DUVERGET mais quand il parlait relation Besançon - Dijon, moi je ne pensais pas POUJADE mais de BROISSIA, Président du Conseil Général de la Côte d'Or et par ailleurs PDG du Bien Public et membre de l'état-major de M. HERSANT. Quelle a été la première démarche, et la presse locale pourrait retrouver parce que là je n'ai pas conservé mes archives, c'est bien dommage (rires), de M. de BROISSIA élu en 1992 ? Cela a été de remettre en cause le découpage des circonscriptions militaires dans lequel Dijon était subordonnée à Besançon. Oui ou non ? Je suis désolé mais la réalité c'est cela.

S'agissant de l'encadrement par rapport à Dijon, je rappellerai que quand nous avons voté les lois de décentralisation, Besançon dépendait de Dijon pour 22 services, les services essentiels et Dijon dépendait de Besançon pour 2 services, les haras et le service de contrôle des métaux précieux à cause de l'horlogerie. Nous avons quand même singulièrement remonté la pente du puits. J'avais déposé un

amendement à la loi de décentralisation demandant que dans le délai d'un an après la promulgation de la loi, toutes les régions aient des directions régionales de plein exercice. Et cela a été une bagarre de faire accepter, j'ai été contré par M. TOUBON à ce moment-là mais c'est de la vieille histoire.

Ce qui est catastrophique, c'est ce déficit dans la recherche publique par rapport aux grands organismes. Et là il y a vraiment à remonter la pente. Vous nous avez parlé du Nord Franche-Comté, moi je veux bien mais Jean-Louis FOUSSERET a cité des faits par rapport à l'affaire WEIL qui n'ont pas eu d'écho dans les médias. Je ne suis pas contre le Nord Franche-Comté mais à condition qu'on ne m'agresse pas. Le Maire qui est beaucoup plus calme que moi, beaucoup plus modéré dans ses termes, a quand même été dans l'obligation -l'archive je l'ai par hasard, je ne pensais pas que vous en parleriez- (rires), d'adresser un courrier à M. CHANEAUX, Adjoint RPR au Maire de Montbéliard et qui est à la DATAR. La DATAR, c'est encore une citadelle dont le patron est le Maire de Tulle. Il était dans Juppé 1, il est entré à l'Elysée comme corrézien et M. CHANEAUX est chargé de mission à la DATAR. Je lis la lettre du Maire du 18 décembre 1995 : «Vous étiez l'invité de la rédaction de France 3 Franche-Comté il y a quelques jours et votre jugement sans nuance sur l'absence de dynamisme de la capitale régionale n'est pas passé inaperçu comme vous deviez vous en douter. Ces déclarations particulièrement intempestives appellent de ma part les observations suivantes : sur la forme, je ne vous cache pas que votre ton hautain, méprisant et dédaigneux a choqué un grand nombre de téléspectateurs qui me l'ont fait savoir. On pourrait résumer leurs réactions dans la formule «mais pour qui se prend-il donc celui-là ?». Et vous avez, Monsieur le Maire, envoyé de la documentation sur Besançon à M. CHANEAUX, je ne sais s'il vous en a accusé réception. J'avais vu par hasard cette émission où le ton dont on parlait de Besançon était franchement scandaleux. Moi je l'ai pris pour une baffe car on nous a traités vraiment comme des demeurés.

J'ai relevé vos propositions sur l'agro-alimentaire, Monsieur DUVERGET, mais pas plus tard que vendredi, nous aurons au Conseil Général un dossier pour la création d'un abattoir à Pontarlier. A-t-on la certitude que les subventions qui lui seront attribuées ne contribueront pas à déstabiliser le nôtre qui, malgré tous les efforts que nous avons faits, tourne à 14 000 tonnes par an ? J'attends au courrier de demain matin le rapport du Directeur de l'abattoir qui me dira ce qu'il faut penser de cette implantation nouvelle et si oui ou non elle est de nature à déséquilibrer le nôtre et je rappelle que l'équilibre des abattoirs est quelque chose de fragile.

Je voudrais aborder à présent un aspect un peu moins négatif sur ce que nous envisageons. Sur la communication, je crois que nous sortons d'une période «d'enflure» où on s'achetait des logos à 250 000 F -heureusement à Besançon, nous ne l'avons pas fait- pour rentrer dans une période plus nature. Je crois que c'est Guy ROUX qui remplace TAPIE et moi je m'en réjouis (rires) et je crois qu'il faudra que nous reprenions des images naturelles. Je voyais cette magnifique photo de Besançon ; très franchement si dans le trottoir roulant de la gare de Lyon il y avait cette photo-là avec la mention «César avait déjà remarqué ceci» ou quelque chose comme ça, je crois que cela vaut tout le reste.

Nous avons une belle ville, un des sites les plus magnifiques qui soient. Cela m'amène à évoquer très brièvement la question touristique. Nous avons été poignardés dans le dos avec l'affaire du téléphérique qui était l'occasion d'un développement pour Besançon. On nous dit : à Besançon il ne se passe rien et dès qu'on a un projet qui est innovant, M. le secrétaire de circonscription du RPR passe derrière pour le saboter. Il ne l'est plus ? Tant mieux (rires). Il a pris l'ascenseur pour l'échafaud. Besançon a quand même ces 200 000 visiteurs, c'est de loin le site le plus fréquenté de Franche-Comté. Cela devrait être une locomotive pour le tourisme dans la région, Arc-et-Senans, Ornans, Nancray... Claude JEANNEROT a dit que nous aurions un débat plus tard sur le tourisme. Je rappelle quand même que sur 9 étoiles qu'il y a pour les musées et bibliothèques, sur le guide vert qui est ce que consultent les trois quarts des touristes que je rencontre, il y en a 6 à Besançon. Cela méritait qu'on regarde de plus près le dossier que nous avons présenté plutôt que d'avoir un rapport officiel du Ministère de la culture où il est

question de touristes en goguette. Cela méritait quand même autre chose. Je rappelle que sur ce guide vert, s'agissant de tout ce qui est monuments et musées, il y a 21 étoiles pour le Jura, 18 pour Besançon, 12 pour le reste du Doubs, 3 pour la Haute-Saône, 3 pour Belfort. Cela veut dire que Besançon à elle seule, s'agissant du patrimoine, a le tiers des étoiles de la Franche-Comté. Cela mérite, je crois, considération.

Je voudrais faire une petite proposition pour la relance du dossier de la Citadelle car il est regrettable que ce site, de loin le plus fréquenté, provoque des réactions de gens qui doivent dire partout en France et en Europe, qu'il y a à Besançon un site formidable mais encore faut-il pouvoir y arriver ! On a évoqué tout à l'heure tout ce qui touche à Maastricht, etc. je ne veux pas parler pour ou contre la monnaie unique mais il se trouve quand même qu'il y a deux originalités à Besançon. D'abord Victor Hugo, qui pour le sixième anniversaire de la Révolution de février 48 a écrit le 24 février 1855 : *«une monnaie continentale à double base métallique et fiduciaire ayant pour point d'appui le capital europe tout entier et pour moteur l'activité libre de 200 millions d'hommes. Cette monnaie remplacerait et résorberait toutes les absurdes variétés monétaires d'aujourd'hui, effigies de prince, figures des misères, variétés qui sont autant de causes d'appauvrissement car dans le va et vient monétaire, multiplier la variété c'est multiplier le frottement, multiplier le frottement c'est diminuer la circulation ; en monnaie comme en toutes choses circulation c'est unité»*. Voilà ce qu'a dit Victor Hugo. La deuxième personnalité qui a marqué Besançon c'est Vauban. Je vais faire une page sur Vauban dans BVV où je réglerai mes comptes avec les experts du Ministère de la Culture (rires). Vauban s'est occupé aussi de la vie pratique, et a même écrit un «traité de la cochonnerie» ou calcul estimatif pour connaître jusqu'où peut aller la production d'une truie pendant dix années (rires). C'est quelqu'un qui avait le sens du concret et Vauban a dit la chose suivante : *«Faire une assemblée de députés de la part de toutes les principales têtes couronnées de la chrétienté qui ont droit de battre monnaie, de convenir d'un titre et d'une monnaie universelle et décrier de concert et en même temps toutes les autres»*. Il y a des tas de colloques, il va y avoir de plus en plus de sommets, entre parenthèses j'ai appris qu'il y en aurait un prochainement à Dijon. Je crois qu'il va falloir proposer Besançon comme site d'une des grandes rencontres sur ce problème-là puisque Victor Hugo c'est la personnalité mondialement la plus connue et Vauban est un de ceux qui ont contribué non seulement à façonner l'architecture durablement pour cette ville mais encore au-delà des frontières de la France.

Pour terminer, je voudrais vous donner un exemple de ce qu'est la mauvaise communication, l'enflure. Ce n'est pas du tout pour répondre au Docteur BONNET parce qu'on prétend toujours, je ne sais pourquoi, que j'essaie de le contrer. Je crois qu'il a raison de dire qu'il faut que nous nous servions mieux de Victor Hugo et il y aura des choses à faire mais en terme de communication, je voudrais vous citer ce discours du Sénateur Oudet -il a sa rue- qui représentait notre bonne ville aux obsèques de Victor Hugo au Panthéon. Il citait la mère de Victor Hugo : *«il n'avait rien de la belle mine de ses frères, il était petit et chétif au point que l'accoucheuse déclara qu'il ne vivrait pas. A qui donc cet enfant que la vie effaçait de son livre et qui n'avait même pas un lendemain à vivre, dût-il de surmonter alors les dangers d'une aussi délicate complexion ? il nous l'a dit lui-même, citation : «aux soins affectueux d'une mère adorée», fin de citation. «Serait-il cependant téméraire de penser que dans cette oeuvre de dévouement et d'amour, la mère dût être puissamment secondée par l'influence bienfaisante de l'air si pur qui anime tant de nos montagnes et contribue à créer ces natures solides dans lesquelles se trouvent des caractères tout à fait trempés. Serait-il téméraire de croire que, nous quittant plusieurs mois après sa naissance et déjà inscrit comme enfant de troupe, doué dès lors de cette admirable constitution qui lui conserva sa patrie pendant près d'un siècle, énergique et robuste, il emporta en germe de notre pays une portion de ses qualités physiques qui ont fait de lui l'un des plus puissants génies de son temps»*. Et il cita un poète local : *«Oh ! vieux maître, c'est bien dans la Franche-Comté que vous avez puisé pour toute votre vie cette sublime soif sans cesse inassouvie de justice suprême et d'âpre liberté»*. C'est de l'enflure. Je ne dis pas qu'on va reprendre un slogan du genre *«Victor Hugo était né chétif et pâlichon, il fut sauvé par le bon air de Besançon»* (rires), je crois qu'il faut revenir à des choses naturelles et j'ai de plus en plus la conviction que le patrimoine de notre ville est un atout pour le développement économique (applaudissements).

M. LE MAIRE : Merci Joseph de nous avoir divertis quelques instants. Nous continuons sur des choses sérieuses.

M. THIRIET : Je vais revenir sur des données un peu plus terre à terre et reprendre un certain nombre de remarques qui ont été développées aussi bien dans nos rangs que parmi les rangs de l'opposition municipale. Il a été fortement indiqué qu'il fallait que nous tirions l'emploi par le haut, c'est-à-dire effectivement par ces emplois de tertiaire décisionnel. Je crois, et je prends mon autre casquette de Président de la Mission Locale, qu'une de nos responsabilités est de créer le maximum d'emplois, quel que soit le niveau de ces emplois. Il faut effectivement et nous le savons, que nous puissions établir des entrées dans l'emploi, à tous niveaux et à tous âges. S'il est nécessaire de faire cet effort sur la qualification et l'emploi, il faut aussi des emplois pour des gens qui sont sans qualification. Ces emplois sont au départ peu nombreux et ne résoudre pas notre problème des familles en difficulté pas simplement dans des quartiers en difficultés mais partout. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que nous travaillons aussi sur le temps du mandat, les cinq ans qui restent, et nous sommes en ce moment amenés à tenir compte d'un dispositif qui se met en place, le plan de relance de la Ville. Nous en avons parlé la dernière fois et je crois que là encore il faut voir l'impact que le plan de relance de la Ville peut avoir sur le bassin d'emplois de Besançon. Or, c'est clair, nous ne sommes pas et nous pouvons d'une certaine façon nous en réjouir, électifs à des zones franches mais par contre à Belfort et à Dijon il y en a. Cela veut dire qu'effectivement les emplois qui pourraient peut-être venir ici iront peut-être plus facilement là-bas, premier élément. Deuxième élément, M. JACQUEMIN nous avait dit qu'en pouvant le plus on pouvait le moins, on attend toujours d'avoir confirmation sur les zones urbaines sensibles et de ce point de vue-là, en ce moment les choses avancent semble-t-il fort lentement. C'est vrai que nous tenons et ça je crois que nous l'avons dit aussi, à obtenir au moins deux zones de redynamisation urbaine car là aussi il y a de l'emploi et particulièrement pour les gens qui sont en difficultés. Je crois qu'il faut être très clair, il faut certes voir l'avenir mais il faut prendre les choses dès maintenant et si vraiment il y a consensus, on en voudrait voir la réalité rapide sur l'affectation de ces zones qui pourraient donc s'appuyer sur le reste des dispositifs. Troisième élément, nous calerions tout cela dans un dispositif d'aspiration vers le haut de l'emploi qui effectivement s'appuierait sur le PLIE. Je crois qu'il faut certes parler emploi high tech mais il faut parler aussi emploi pour toutes les personnes qui, à différents niveaux, que ce soit dans le secondaire ou dans le tertiaire, ont des niveaux de qualification moindre.

M. DUVERGET a souligné que 3 000 emplois de production disparaissent. Moi je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il n'y a pas de bon tertiaire s'il n'y a pas de production. Ces emplois de production, pour reprendre ce qu'a dit Gérard JUSSIAUX, on ne va plus les avoir de la même façon. Il n'empêche que sur le site de Besançon, nous avons des familles qui connaissent le chômage depuis longtemps et c'est une réponse que nous devons leur apporter.

Pour conclure et répondre un peu à la remarque de M. THIRODE, je reprendrai ce que dit Jacques DELORS : il n'y a pas d'économie sans social et de social sans économie.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai milité pendant très longtemps dans un mouvement qui avait pour devise «l'économie au service de l'homme». Je me réjouis que cette formule soit reprise. Je ne sais pas si c'est un consensus, en tout cas en terme de philosophie politique, je rejoins tout à fait cet objectif. Ce débat aurait pu avoir lieu il y a déjà de nombreuses années ici dans ce Conseil Municipal car aucun des constats qui est fait aujourd'hui n'est vraiment et réellement nouveau. Ce débat, c'est bien qu'il ait lieu Monsieur le Maire. Je vois d'ailleurs que beaucoup des propos que nous avons tenus dans les années antérieures sont largement repris ici et on pourrait utilement, les archivistes de cette assemblée pourraient utilement consulter les comptes rendus, mais permettez-moi tout de même de regretter un petit peu le temps perdu. Je partage l'essentiel de ce qui est dit, d'autant que ce sont mes convictions qui résultent de longues pratiques de ces problèmes économiques.

L'étude de l'IRADES est une bonne étude, une plateforme de réflexion. Toutefois me semble-t-il, elle n'est pas assez approfondie sur certains points car elle pose des questions qui mériteraient un supplément de réflexion. D'abord, il y a une tentative de clarification sur ce que sont les différentes capitales régionales, et on a l'impression, à la lecture du rapport, qu'on s'inscrit dans une sorte de fatalité de petite capitale régionale. Cela m'inquiète, je le dirai un peu plus explicitement tout à l'heure. Il y a aussi un manque d'études chiffrées sur la position de la ville intra-muros par rapport à son agglomération et sur les évolutions contrastées entre ce qu'est la ville intra-muros et ce qu'est la couronne. Il est clair qu'il faut avoir une stratégie d'agglomération mais je crois qu'un certain nombre de phénomènes auraient pu être analysés si on avait creusé un peu plus, par exemple l'évolution des revenus de la population et l'évolution de la pyramide des âges qui ne se fait pas au bénéfice de la population bisontine pour laquelle on observe un vieillissement. Il est tout à fait utile d'y réfléchir, Monsieur le Maire, car on débouche sur des réflexions plus larges sur la politique de la ville à travers ce constat de l'évolution de Besançon intra-muros. Je souhaite donc qu'on aille un peu plus loin dans cette direction.

Ceci étant dit, il y a un point sur lequel je reviendrai aussi qui est un constat très juste mais peut-être n'en tire-t-on pas toutes les conclusions. Il est observé d'une part un décalage paradoxal entre le haut niveau de formation qu'on pratique dans cette agglomération et dans cette ville et la puissance du système éducatif et, d'autre part les bas niveaux de revenus et le peu de qualification des personnels. Il y a là une réflexion qui est largement à approfondir.

Je vais être très court mais je voudrais attirer l'attention sur deux difficultés de type structurel. La première difficulté de type structurel et qui relève bien de la compétence de la politique de la ville, c'est celle de la taille et de l'organisation de l'agglomération. Je crois que cette taille, comme l'a relevé d'ailleurs le rapport de l'IRADES, est une véritable difficulté, et je ne pense pas qu'on puisse faire l'économie dans l'analyse des pistes de stratégie de développement, de celle permettant de contourner cette difficulté. Il a été dit tout à l'heure qu'on était dans une période de mondialisation ; on est surtout dans une période pour nous d'euphorie et notre problème est de compter dans le concert européen. Pour cela, il faut absolument qu'on dépasse un certain nombre de seuils critiques. On pourrait comparer cela aux lois de la gravitation, si on n'a pas une certaine masse on n'attire pas et notamment en terme de stratégie, d'accueil et d'entreprise, s'il n'y a pas une certaine puissance, on aura du mal. Donc il faudra qu'on tienne compte dans nos schémas de développement d'une volonté de croissance même si c'est difficile. On ne peut pas évacuer de notre discours et de nos politiques la volonté d'attraction de croissance, de retour à une certaine démographie. Ce n'est pas très facile mais je crois qu'il faut le faire. Les difficultés structurelles sont celles de l'organisation de l'agglomération ; des progrès ont été faits et je crois qu'il faut marquer là et féliciter ceux qui en sont les principaux artisans, mais on n'est pas au bout du chemin. Je me pose une question tout de même sur la taxe professionnelle. Bien sûr que nous appelons de nos vœux une réforme de la fiscalité et notamment de cette taxe. Il est très difficile aujourd'hui sans réforme nationale de la taxe professionnelle d'échapper à cette fameuse concurrence dont parlait Mme GUINCHARD-KUNSTLER tout à l'heure entre les communes. En attendant, il faut prendre des initiatives et je voudrais proposer, peut-être dans le cadre de l'agglomération une sorte de système général de péréquation de taxe professionnelle. Il faudrait alors que nous nous inscrivions dans une politique de fiscalité tendant à diminuer le taux de la taxe professionnelle. Il faut faire un calcul, savoir ce qui pourrait être en moins et en plus mais je crois que vis-à-vis des partenaires extérieurs de la commune de Besançon, il faut donner des gages de rapprochement, de convergence en ce qui concerne les taux. Je rappelle qu'en terme de taxe professionnelle, on est dans la moyenne nationale des taux c'est vrai. En revanche, en terme de rendement de taxe professionnelle il nous manque en taux 30 à 40 millions par an qui pourraient s'ajouter à nos investissements. Naturellement, M. PINARD sait très bien que j'appartiens à un parti qui a toujours prôné la décentralisation et je rappelle simplement que M. BORLOO est dans notre formation politique une force démocrate et c'est une politique que nous espérons voir éclore, qu'il y ait de la part de l'Etat une meilleure répartition de cette taxe professionnelle. Naturellement, je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'un établissement comme les Télécom paie sa taxe professionnelle là où il produit le service.

La deuxième difficulté structurelle importante est que nous avons un vrai problème avec notre industrie. Il n'y aura pas de développement tertiaire sans un secteur industriel en développement. On peut naturellement souhaiter que les emplois se développent même hors secteur marchand et hors secteur économique. C'est toute une réflexion qui est menée actuellement sur le service de proximité. La politique de la ville apportera sa contribution mais ne nous faisons pas d'illusion. Si nous constatons aujourd'hui que nous n'arrivons pas à percer sur le tertiaire -nous avons percé sur le tertiaire administratif non directement productif en tant que capitale régionale, ça c'est clair- nous ne pourrions pas percer en tertiaire amont et aval de l'entreprise si on n'a pas un développement industriel. Il faut remettre dans les stratégies de développement la stratégie industrielle au coeur et ce sera la locomotive. Les sinistres que nous avons vécus depuis 1975 sont très lourds à porter pour Besançon.

Ce qui me semble peut-être insuffisant, c'est de ne compter dans le cadre de ce développement industriel, en tout cas c'est le sens des propositions de M. JEANNEROT et un peu le constat de l'IRADES, que sur le développement des microtechniques. Il est clair que nous devons avoir, en tant que politique de la ville, Monsieur le Maire, une diversification dans la recherche des investisseurs. Cela veut dire aussi une diversification des politiques de recherche universitaire dont M. VOUILLOT a parlé et ne pas s'inscrire uniquement dans le secteur des microtechniques.

Je ferai une remarque sur la difficulté structurelle des entreprises. Nous avons essentiellement, et c'est une des explications aux interrogations posées par l'IRADES, des entreprises de petite taille et des entreprises sous-traitantes. Il faut sortir de cette logique de sous-traitance de notre économie et aider les entreprises à sortir de ce carcan de la sous-traitance, pour aller vers la valorisation de leur métier avec un environnement que la ville doit encourager. Voilà les deux difficultés structurelles qui me paraissent incontournables.

En conclusion, Monsieur le Maire, toutes les belles paroles dites n'auront aucune signification si vous ne dégagéz pas des moyens financiers. Le partenariat que vous appelez de vos voeux est déjà, vous le savez bien, entré depuis longtemps dans les méthodes. Je vous rappelle tout de même qu'en 1978 nous avons travaillé ensemble, quand j'étais Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour reconverter Palente et depuis je ne crois pas que les institutions qui sont vos partenaires aient refusé le partenariat. Donc, votre souhait est déjà une réalité. Cela peut peut-être se structurer à travers un plan de développement écrit mais la réalité est bien celle-là. J'ai noté que la préoccupation de la ville en matière économique prend une dimension nouvelle. Je ne l'avais jamais senti à ce point. Quand on parle d'organisation d'espaces et notamment quand on pense à tout ce qui a été fait dans le réseau de distribution commerciale, il faut bien constater que l'asphyxie du centre-ville au niveau commercial n'a pas enrichi que je sache les Bisontins. S'il y a une approche nouvelle de la création et de la répartition des richesses, moi je suis preneur. Je constate tout de même qu'il y a une évolution dans les états d'esprit importante.

Pour terminer, je dirai qu'il faut arrêter le discours sur les dotations d'Etat qui diminuent. On ne va pas transformer chaque séance en assemblée nationale, ça n'a aucun sens (réactions). M. PINARD sait très bien que la gestion de l'Etat est aujourd'hui difficile, que la situation qu'elle connaît aujourd'hui s'est construite depuis bien des années... Qu'il ne se fasse pas d'illusion, le débat va encore durer longtemps sur la nécessité de la réduction de la dépense publique, et si nous disions le contraire aux Français, nous mentirions. Alors arrêtons ces procès qui me paraissent totalement dépassés !

M. FOUSSERET : Dites la vérité, l'amendement BORLOO vous l'avez voté ou pas ?

M. LE MAIRE : Nous n'en sommes pas à l'amendement BORLOO, M. JACQUEMIN se mettra en relation avec Joseph PINARD pour répondre à toutes ses questions.

M. NUNINGER : Je remercie au passage mon ami THIRIET pour ses propos assez enthousiasmants sur le PLIE. Je m'inscrirai un peu en faux par rapport aux propos de mon collègue THIRODE, doublement collègue, quand il dit un petit peu mais pas trop. Je dirais que trop n'est pas encore assez pour ce qui me concerne quand on parle des familles qui sont celles dont on s'occupe depuis un certain temps au niveau du PLIE. Ceci dit bien amicalement bien entendu.

L'Adjoint Jean-Louis FOUSSERET m'a confié, avec votre accord bienveillant Monsieur le Maire et sous votre autorité, la responsabilité politique du PLIE de Besançon et de fait ma mission s'inscrit dans le droit fil d'un projet politique initié par Claude JEAN- NEROT et adopté par la précédente municipalité.

Le PLIE a été initié en 1994, il a un an de vie après la signature en avril 1995, donc c'est un PLIE qui est quand même très jeune mais c'est le premier de Franche-Comté. Dire que nous assumons la succession, c'est dire aussi que c'est la force d'un vrai projet politique. Ce projet perdure avec la même force mais amplifiée, la même conviction mais renforcée, le même enthousiasme mais raisonné.

La même force amplifiée parce que les problèmes demeurent ou sont aggravés, la situation actuelle est encore plus préoccupante qu'il y a deux ans et ce n'est pas la politique conduite par le Gouvernement depuis son installation qui améliore la situation des plus démunis et des plus défavorisés.

La même conviction renforcée car face à l'aggravation des problèmes rencontrés et à la montée du chômage des plus jeunes avec ou sans qualification, il est important de ne pas se relâcher et de mettre en oeuvre de façon plus cohérente et plus concertée des démarches où la personne est et reste notre préoccupation essentielle. Il y a de ce seul point de vue certainement des chemins à explorer et des idées à faire germer.

Le même enthousiasme raisonné puisqu'il convient en toutes choses et en toutes situations et tout particulièrement en temps de crise de se montrer réalistes, objectifs pour être et rester crédibles. Certes mais surtout pour ne pas faire naître ou laisser croire que l'on peut tout, tout faire et tout solutionner quand d'aucuns avant nous s'y sont déjà essayés et s'y sont usés. En clair, il convient de fixer des objectifs, de les afficher et de tout faire pour les atteindre. Un objectif doit être tenable donc réaliste. Ces quelques remarques et précisions apportées devraient, s'il en était besoin, conforter voire assurer les élus du Conseil Municipal, conforter ceux qui pour les plus anciens ont été les promoteurs de ce projet politique et rassurer les nouveaux élus sur la capacité de la majorité à s'inscrire résolument dans la perspective tracée par nos prédécesseurs tout en ayant la capacité d'innover et de mettre en oeuvre des procédures nouvelles ou de tester une nouvelle pratique. Cet aspect des choses sera développé également dans mon propos.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que le point soit fait à cette date. Le bilan quantitatif partiel et l'évaluation qualitative succincte qui vous sont présentés ce soir donnent des indications intéressantes sur le dispositif mis en place et dont les fondements remontent comme je l'ai dit tout à l'heure au 17 janvier 1994. Mes chers collègues, vous comprendrez que je ne vous livre pas de chiffres détaillés. Je les ai auprès de moi, si des questions surviennent je serai en mesure de vous donner tous les détails nécessaires. Vous comprendrez que je ne livre pas de chiffres détaillés ou que je ne fasse pas d'ores et déjà de commentaires sur tel ou tel aspect des choses ou de telles situations rencontrées par les responsables du PLIE. Nous avons préféré avec l'Adjoint Jean-Louis FOUSSERET, afin d'être bien compris, rappeler, cela nous a semblé nécessaire, quelques caractéristiques du PLIE en particulier à l'adresse des nouveaux élus. Je mentionnerai donc, pour une meilleure compréhension, et j'en soulignerai les divers aspects à la fois économiques et politiques. Pour ce qui concerne les aspects disons-le philosophiques, il ne fait pas de doute en ce qui me concerne et du point de vue du nouvel élu que je suis, que je ne pouvais que souscrire pleinement, quant au fond, à la démarche politique entreprise. Pour ce qui concerne la forme, c'est-à-dire les moyens mis en place pour atteindre l'objectif fixé, j'y

reviendrai, les obstacles rencontrés en cours de réalisation sont de taille et en feraient démissionner plus d'un s'il n'était que l'enjeu est d'une telle importance qu'il faut redoubler de patience, de ténacité et se doter d'une bonne dose de conviction afin de mener à bien les projets entrepris. Combien de fois en effet la législation, qui semble vouloir aller dans la bonne direction, se trouve complètement vidée de son sens, voire de tout sens dans sa phase d'application. Ce qui m'a amené à m'interroger sur la nature des choses et à me poser la question de savoir s'il était de la faute aux hommes ou aux systèmes mis en place, mais dans ce contexte de crise aiguë de la société que nous ne traversons pas mais dans laquelle nous nous enfonçons, si les circuits administratifs se compliquent ou se complexifient encore davantage, si la mauvaise volonté que nous rencontrons est une maladie incurable de la société ou seulement de quelques services administratifs plus soucieux de leurs prérogatives que d'être au service du citoyen. Toujours est-il que les contrôles tatillons, continus avant, pendant et après font que le PLIE souffre encore de procédures qui relèvent plus d'un fonctionnement administrato-napoléonien que de celui du monde associatif qui devrait apporter de la souplesse, du dynamisme et de l'imagination. Je n'ose pas soupçonner un seul instant une lâche et quelconque hypocrisie du législateur qui, connaissant bien la mentalité nationale et instruisant de telles procédures a déjà envisagé d'étoffer encore et toujours plus les contrôles et les règles administratives, naturellement et forcément contraignantes pour mieux les justifier. De fait, mon propos se voulant résolument politique, je schématiserai ce qui vient d'être dit en affirmant que subsiste dans notre pays un mal incurable qui se résume ainsi. Aucun défaitisme dans mes propos, simplement un peu de réalisme et tout de même derrière un optimisme, j'espère pouvoir le démontrer. Je résumerai ceci en disant que l'on trouve dans ce pays régulièrement ce mal incurable, c'est contrôler souvent et toujours plus les associations, les citoyens ordinaires. C'est soupçonner les petits et les faibles pour les rendre plus faibles encore, les chômeurs, les Rmistes, les CES ; c'est laisser filer les gros gibiers ou les grands PDG au profil national voire international, ceux-ci c'est bien connu ne sont pas responsables, ils sont souvent mal conseillés, seulement mal conseillés. Faire supporter la charge de tous les déficits aux contribuables et aux petits salariés, il ne manque pas d'exemples pour illustrer éventuellement ces insertions. Ces quelques phrases en introduction n'avaient pour seule ambition, Monsieur le Maire, que celle de fixer le cadre d'une intervention qui se situe dans un contexte particulièrement inquiétant, celui d'une crise grave, dommageable pour notre pays et pour les jeunes, pour le tissu social tout entier. En ce sens, mon propos est résolument politique. L'aspect statistique parfois arithmétique qui pourrait apparaître à l'occasion si vous le souhaitez lorsque je donnerai quelques informations chiffrées, n'est justifié que par la nécessité de mieux démontrer l'urgence de la mise en oeuvre de solutions exceptionnelles. En ce sens, le PLIE trouve sa justification. Si on ne le paralyse pas et si seulement, seulement si, la politique et l'homme politique affirment et réaffirment leur attachement à son développement dans certaines conditions qu'il conviendra de développer ultérieurement.

Je passerai sous silence les rappels chronologiques, qui sont certainement connus, pour développer quelques points sur les aspects économiques. Nous étions dans le dossier que nous a transmis Claude JEANNEROT, en 7^{ème} position par rapport à l'ordre de priorité mais quelqu'un a dit les derniers seront peut-être les premiers. J'ose espérer pour les bénéficiaires du PLIE qu'ils deviendront les premiers. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de mobiliser autant que faire se peut toutes les associations locales qui travaillent de près ou de loin dans le domaine de l'insertion, les petites et moyennes entreprises, les divers organismes tels que ANPE, Mission Locale, Chambre Patronale, GEP BTP, GARE BTT, BTS dans le domaine public EDF et les grands groupes privés GTFC, les associations telles que l'AFPA, etc. Autant de partenaires potentiels du PLIE qui mènent un ou des projets d'insertion. Mais je souhaiterais quand même préciser ce que l'on entend par insertion. L'insertion et l'emploi au sens où il convient de l'entendre, c'est-à-dire qui ont une approche globale à caractère social, professionnel, économique qui intègre les notions telles, elles sont importantes, que le logement, la santé, la famille, les parcours professionnels, les divers handicaps éventuels. Associations, entreprises, chantiers d'insertion, collectivités territoriales, organismes divers, chambres patronales, services publics, tous et toutes sont concernés, ou peuvent l'être, à des titres divers par le PLIE pour d'une part permettre à 1 000 personnes d'occuper un emploi à la sortie du plan dans le secteur marchand, c'était l'objectif fixé au moment de la

signature le 15 avril 1995, et d'autre part, permettre de mobiliser les financements nécessaires afin de bénéficier de la participation du FSE à hauteur de 11,5 MF sur 5 ans. Ces seuls chiffres montrent bien la hauteur de l'enjeu et la difficulté d'atteindre l'objectif fixé et arrêté lors de la mise en place du PLIE.

La dégradation de la situation est telle qu'il convient dès aujourd'hui de fixer à la baisse peut-être nos ambitions puisqu'il est important de préciser qu'il s'agit bien de public en grande difficulté voire en très grande difficulté. Et le PLIE ne s'occupe pas que des publics niveaux 3 ou 4 mais des publics de niveaux 5, 5 bis et 6, avec ou sans diplôme.

L'aspect financier : il convient de préciser que pour un financement du FSE (11,5 MF), la contrepartie équivalente doit être atteinte au franc près, 11,5 MF FSE, c'est 11,5 MF aussi de subventions, Municipalité, collectivités locales, Conseil Général, Conseil Régional. Quelqu'un me disait que c'est peut-être aussi quelque part inflationniste. Je me disais aussi, eu égard aux difficultés que nous rencontrons dans la mise en oeuvre, qu'il eût peut-être mieux valu obtenir 11,5 MF de la Municipalité et des collectivités locales, se dispenser des fonds FSE tout simplement pour ne pas être contraints aux contrôles tatillons, subir cette course d'obstacles. Là, on peut en discuter sur le fond.

Le PLIE de Besançon s'intègre parfaitement dans la cohérence de la politique de la Ville et de la Régie de Quartiers qui se développe actuellement. Il concerne donc tous les élus mais aussi tous les services de la Ville. Il s'agit là d'un engagement fort de la Municipalité et chacun, à quelque niveau de responsabilité que ce soit ou que s'exerce son action, se doit de s'engager et contribuer à sa réussite. Ceci devait être dit simplement mais aussi fortement car il s'agit bien de mobilisation. L'expression pourrait être réservée exclusivement à d'autres circonstances mais en la matière, il n'est pas trop fort quand on sait toute la misère, toutes les souffrances, toutes les situations de catastrophe, tous les rejets qui sont engendrés par le non-emploi, le chômage, la précarité, quand suivent de près très souvent la maladie, les problèmes de logement puis la violence et enfin l'exclusion totale à terme. Le PLIE ne va certes pas changer tout cela mais il peut, avec le concours de tous, la mise en réseau des moyens, des compétences, des organismes habilités, apporter de la cohérence, aplanir les différences et éviter la mise en concurrence stérile des actions. Il peut permettre aussi d'imaginer autre chose, d'autres relations avec les PMI - PME. Le PLIE peut également donner la possibilité de développer des projets innovants débouchant sur l'emploi ou la création d'emplois. Qu'on me comprenne bien, tous doivent être des facilitateurs, la logistique, l'administratif, les services doivent s'impliquer dans cette démarche qui ne peut être que collective. Il convient de s'inscrire résolument dans une action volontariste pour intégrer là où c'est possible, partout où c'est possible des personnes relevant du PLIE ou encore susceptibles d'intégrer le PLIE. La situation que nous rencontrons ne nous permettra peut-être pas d'atteindre l'objectif fixé.

En conclusion et pour faire bref, le PLIE a été conçu à l'origine dans un climat de profond scepticisme comme un ensemble d'initiatives pouvant permettre de favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation de marginalisation sociale. Le PLIE doit être reconnu clairement comme un des leviers essentiels des politiques d'insertion. Il est vrai que grâce à un foisonnement d'initiatives locales, des personnes démotivées, mal formées, trop longtemps éloignées de l'emploi ont pu se repositionner favorablement dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel, après un passage dans les structures d'insertion qui ont su s'intégrer dans le tissu économique local. Pourtant, le monde de l'insertion économique entre aujourd'hui dans une zone de turbulences notamment en raison de la persistance et de l'aggravation de la crise de l'emploi. On peut craindre tout d'abord de plus en plus souvent que l'absence de perspectives professionnelles durables ne rende vains les efforts engagés pour resocialiser les personnes. Le concept s'avérant alors peu opérant, on risque d'entrer progressivement dans une démarche qui constitue la négation même du parcours d'insertion. Il convient donc aujourd'hui de renforcer encore l'articulation entre les logiques de l'entreprise et celles de l'insertion qui conditionne la réussite du parcours des bénéficiaires. C'est dans cette direction que nous souhaitons pouvoir impulser la politique du PLIE et peut-être également modifier légèrement son fonctionnement. En conséquence,

nous serons amenés à privilégier et à retenir dans l'avenir les actions et les projets présentés qui conduisent à l'emploi. Dans cette perspective, je sais que nous pourrons compter sur le concours de tous les partenaires traditionnels mais j'espère que nous saurons en associer d'autres, en particulier au niveau des grands services publics, des grands groupes professionnels, des divers secteurs industriels et commerciaux de Besançon et de son District.

Ceci dit, je voudrais remercier ici en Conseil Municipal tous ceux et toutes celles qui oeuvrent actuellement à nos côtés dans les associations, les entreprises d'insertion, les organismes locaux, dont j'ai pu, au cours de ces derniers mois, me rendre compte du travail fantastique qui a été fait chaque jour, souvent discrètement mais avec quel attachement à la personne et à son devenir. Je voudrais ici tous les saluer en leur disant toute la reconnaissance des élus de la Municipalité.

M. POMEZ : Deux remarques très précises suite à tout ce qui a été dit. Première remarque : les modèles de pensées qui sous-tendent nos conceptions de stratégie de développement économique ne sont pas identiques. Je crois que c'est important et mon devoir d'écologiste est de le rappeler. On sent bien dans les discours un axe traditionnel qui est du côté de la croissance économique, pilier industriel où on sent qu'il faut établir un développement industriel sur un tissu industriel existant, sur un maillage existant. On connaît cette stratégie de développement qui est dans nos objectifs. Par contre, je crois qu'il ne faut pas assimiler développement économique à développement industriel. Il serait faux de vouloir calquer, d'avoir un développement économique caméléon, c'est-à-dire calquer des vieux schémas de développement économique sur une conception et avec des données nouvelles. Cela veut dire qu'il faut prendre en compte peut-être la possibilité d'un développement durable, d'une économie alternative et solidaire et je crois que cette conception-là, cette capacité d'innovation, nous l'avons gardée dans nos objectifs à côté de cette stratégie traditionnelle de développement industriel. Nous avons gardé notre politique touristique, nous avons gardé l'enseignement supérieur, le tourisme vert et je crois cette force-là du développement local durable. Je tenais à ce qu'au moins cette notion soit exposée ce soir.

Deuxième remarque qui va compléter, prolonger les vœux de Simon VOUILLOT au niveau universitaire et du côté de l'optique partenariale. A l'heure actuelle, nous en sommes à une restructuration de l'Université de Franche-Comté. Je lance un appel pour que tous les partenaires institutionnels et collectivités territoriales puissent se mobiliser pour avoir une politique cohérente en matière d'accueil et d'intégration des étudiants mais aussi en politique de transport, qu'elle soit cohérente et surtout donner la possibilité à l'Université de faire des choix en matière de restructuration en plus petites unités de formation et de recherche. L'Université recherche comment se restructurer, en plus petites UFR et je crois qu'il serait bien de pouvoir financer des études ou en tout cas que les collectivités se mobilisent pour permettre à l'Université de faire des choix. Enfin, une dernière chose sur laquelle il faut insister, c'est l'affectation à la Faculté des Lettres pour son extension des locaux de la Faculté de Médecine. Je crois que c'est un soutien qui doit être prolongé par d'autres partenaires institutionnels.

M. BONNET : Je voulais réagir à certains propos. J'ai entendu pendant l'intervention de Michel JACQUEMIN, plusieurs fois le mot Valentin. Comme on n'a pas d'élu qui ait ce prénom-là, je pense qu'on fait référence encore à une vieille histoire dont il a été question déjà pendant la campagne municipale. En fait, si je comprends bien, Michel JACQUEMIN a contribué à créer des emplois à Valentin pour des Bisontins. C'était après tout une logique de district, logique dans laquelle on est actuellement. Donc je ne vois pas bien pourquoi on le lui reproche (réactions) ... Il n'y avait pas de district à l'époque ? mais c'était précurseur peut-être...

Je voulais également, une fois n'est pas coutume, saluer l'engagement constant de Joseph PINARD pour le patrimoine et en particulier sur la dimension économique de ce patrimoine pour notre ville et le rassurer car j'ai des archives au sujet de ce député bourguignon et je voulais préciser qu'à l'époque, un certain nombre d'élus de toutes tendances de la région s'étaient levés avec à leur tête, Pierre CHANTELAT qui avait sensibilisé François LEOTARD. Le Ministre de la Défense avait arbitré en faveur de notre région. Je le rappelle, pour rassurer rétroactivement. M. MADELIN n'avait rien à voir là-dedans !

M. RENOUD-GRAPPIN : Je ne veux pas faire une intervention très longue, juste pour poser une question parce que je crois que le sujet, curieusement et ça m'a beaucoup surpris, n'a pas du tout été abordé. En fait, dans ce plan que vous avez élaboré, quels sont concrètement les objectifs, en terme d'emplois, en terme d'entreprises ? On a lancé de grandes idées, c'est vrai, il y a eu des interventions très intéressantes qui se sont souvent d'ailleurs recoupées, mais concrètement, quels sont nos objectifs à mi-mandat, en fin de mandat ?

M. JACQUEMIN : Je voudrais poser deux questions : est-ce que vous nous soumet- trez un plan de développement de l'agglomération car il faut raisonner en agglomération ? Etes-vous prêt à rédiger un plan de développement qui sera partagé par les communes environnantes et à le faire voter, avec ce que cela sous-entend de choix en terme d'urbanisme, de fiscalité, cela me paraît important et deuxièmement, pouvez-vous nous dire quelles sont les orientations budgétaires qui vont résulter de toutes ces bonnes dispositions ? Comment traduisez-vous cela dans le budget ? Avez-vous changé un certain nombre de priorités ? Ferez-vous des économies dans certains domaines pour pouvoir mettre en oeuvre toutes les propositions qui nous sont faites ce soir ? C'est effectivement le fond des choses, car tout ce que nous avons dit ce soir ne servirait à rien si vous ne mettiez pas les moyens financiers derrière.

M. PINARD : Il y a un préalable à tout cela, c'est que M. JACQUEMIN mette tout son poids pour que certaines communes de l'Est entrent dans le District car je constate qu'il y a un déséquilibre entre l'Ouest et l'Est.

M. JEANNEROT : Monsieur le Maire, il y a maintenant plus de 3 heures que nous débattons et le sujet le méritait en effet. Je ne me risquerais pas ici devant vous, bien entendu, à vouloir apporter une réponse à chacune de ces interventions, ce qui risquerait de nous conduire fort tard, d'autant qu'à y regarder de près et essayant de me lancer dans une tentative de synthèse, je m'aperçois qu'il y a eu ce soir un certain nombre d'interventions en forme de contributions qui nous permettront de poursuivre la réflexion et d'enrichir notre plan d'action. Une première partie des interventions a tourné autour de l'intercommunalité, de l'Université, etc. Et puis, il y a eu une deuxième série d'interventions qui ont souvent été des tentatives parfois talentueuses de reformulation du projet qui vous était présenté. Cela m'a permis de vérifier, dans un bon nombre de cas, qu'il avait été bien compris et en tout cas je n'ai pas entendu, sauf erreur de ma part, de critiques de fond sur la proposition que nous vous faisons. Je crois que ceci est un premier point important à noter.

Sorti de ces grands éléments de syn- thèse, il m'appartient tout de même d'apporter quelques éléments de réponse sur quelques points mineurs qui ont été relevés. Tout d'abord, MM. JACQUEMIN et DUVERGET, un petit peu d'une même voix ont regretté qu'on ait présenté ce déficit des emplois stratégiques sur Besançon comme étant un peu inéluctable. Je voudrais les rassurer ; il n'y a pas, à mon point de vue, et je suis bien sûr de parler en la matière en pleine cohérence avec ce qu'a développé l'IRADES, il n'y a pas en la matière me semble-t-il, de fatalité. C'est si vrai que l'ensemble des orientations, des axes d'actions que nous vous avons proposés ce soir, ont précisément pour vocation, du moins je le crois ou alors c'est que nous nous serions trompés, à développer ces emplois stratégiques dont nous avons besoin pour notre développement de demain. Donc, sauf à ce que nous ayons fait une erreur sur les choix, il s'agit bien de cela. Nous avons la volonté, en tout cas c'est traduit dans notre plan d'action, de développer ces emplois stratégiques. Quant à la question que vous posez, Monsieur DUVERGET, sur l'arrimage des villes périphériques à la capitale régionale, ce n'est pas du tout «pour botter en touche», je crois que lorsque nous traçons les perspectives de développement de notre capitale régionale, notre volonté derrière est bien entendu aussi de développer une attractivité forte pour permettre aux communes les plus proches de pouvoir être attirées sur Besançon et par ce jeu-là aussi, de renforcer en effet la place et le rôle de Besançon comme capitale régionale. Donc ceci a été une préoccupation constamment présente, peut-être aurions-nous intérêt à l'explicitier et à la formuler clairement.

Quant à l'Université, beaucoup de choses intéressantes ont été dites ce soir autour de l'Université et vous avez soutenu d'ailleurs Monsieur DUVERGET, le fait que nous ayons bien maintenu le caractère indivisible de l'Université de Franche-Comté, lorsque vous nous dites qu'il faut sans doute accompagner un développement aussi de l'Université de Franche-Comté, sans toucher à son unicité, sur le Nord de la région. Vous avez bien entendu raison et je suis de ceux qui pensent qu'il faut développer l'Université en permettant naturellement des délocalisations tout à fait appropriées mais pas de nature à l'affaiblir, à condition de le faire dans le cadre d'un schéma totalement concerté et clair et je crois que là-dessus il n'y a pas de contradictions.

Monsieur BONNET, vous avez voulu aborder, dans votre première intervention tout à l'heure, l'état des lieux. Je vous ai écouté attentivement car je crois qu'il faut déjà être d'accord sur l'état des lieux avant de pouvoir se mettre d'accord sur une stratégie d'intervention. J'ai eu, je dois vous l'avouer, quelques difficultés à comprendre ce que vous vouliez exprimer. Je vous invite très franchement à me le faire connaître par écrit car j'ai peur que nous ne soyons restés sur un malentendu. J'ai eu quand même une lueur de compréhension lorsque vous m'avez reproché de vouloir faire appel à l'Etat alors que dans des années antérieures nous n'avions pas voulu faire appel à Michel ROCARD, Premier Ministre. Je crois que là vous confondez deux choses, permettez-moi de vous le dire, vous confondez l'Etat et le Gouvernement. L'Etat est impartial et je crois qu'il est bien normal que des élus de cette ville fassent appel à l'Etat, c'est un point de fond car si ce n'est pas à l'Etat qu'on doit faire appel mais à nos copains, je crois qu'à ce moment-là on aura des copains par mode alternatif et je ne suis pas sûr que cela serve le développement d'une ville, vous en conviendrez avec moi mais ce point, je tenais à le corriger car c'est un point de fond.

Quant au tourisme qui a été évoqué par plusieurs intervenants, mon propos ce soir, en vous parlant du tourisme d'affaires, ne visait pas naturellement à épuiser le sujet, mais simplement à mettre en évidence un volet qui joue très directement sur le développement économique. Nous aurons en janvier 1997, si le Maire en accepte l'idée, un débat sur l'ensemble de la politique touristique de la ville car notamment la dimension culturelle du tourisme sert aussi très directement le développement économique, c'est un point, je vous l'accorde que nous n'avons pas voulu développer ce soir pour ne pas non plus alourdir ce dossier, mais je crois qu'il est souhaitable que nous le fassions dès le mois de janvier prochain.

Monsieur THIRODE, vous avez abordé tout à l'heure une question qui me tient tout à fait à coeur, reprise ensuite par M. JACQUEMIN : vous craignez que la Ville se replie sur elle-même dans le projet que nous vous proposons. Toute la démarche que nous avons développée, initiée, vise précisément le contraire puisque dans la mise en place notamment de ce Comité Local de Développement et de Prospection, nous voulons entrer dans les réseaux qui favorisent le développement. Nous avons prévu un dispositif à double étage, il y a le G5 qui traite des grands choix économiques mais il y a, je ne les opposerai pas, ceux qui travaillent -non pas que le G5 ne travaille pas mais il ne le fait pas au même niveau- ceux qui préparent les dossiers et ceux surtout qui sont branchés sur les réseaux de développement et vous verrez là qu'il y a l'Union Patronale, la Chambre de Métiers, etc. la liste est longue et elle permet justement de structurer le partenariat et le travail en réseau, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, pas suffisamment. Lorsqu'une offre transite par le réseau de la DATAR, le réseau européen et qu'elle aboutit à un moment donné chez le Secrétaire Général aux affaires régionales de la Préfecture, il me paraît souhaitable s'il est représenté là, que nous puissions un moment donné avoir information des projets d'implantation et que nous puissions nous faire entendre. Il s'agit donc bien de cela. Tout notre projet vise au contraire à nous ouvrir sur l'extérieur, à nous connecter sur les réseaux qui comptent et je ne répondrai pas sur le volet social, M. NUNINGER l'a fait longuement tout à l'heure. Monsieur JACQUEMIN, ma réponse naturellement s'adressait également à vous par rapport à l'organisation de ce partenariat. Vous dites au fond, et M. RENOUD-GRAPPIN sous une autre forme dit un peu la même chose : que vaut un plan qui n'est pas chiffré puisque c'est un peu la traduction financière qui permet d'étalonner

l'ambition ? M. RENOUD-GRAPPIN demande quel est l'objectif de création d'emplois. Je veux lui dire tout de suite que si nous avons mis en place et vous proposons un plan ambitieux, je ne suis pas Mme SOLEIL. Je ne me risquerais pas et personne de sérieux ici ne s'y risquerait à élaborer un objectif de création d'emplois alors que tant de paramètres et surtout tant d'inconnues viennent peser sur une politique comme celle-là. Je l'ai dit d'ailleurs en introduction.

Quant aux moyens financiers, d'un certain point de vue, Monsieur JACQUEMIN, vous avez raison. Ce plan aujourd'hui tel qu'il est conçu est un schéma d'orientations mais naturellement pour prendre vie, il devra se décliner d'exercice budgétaire en exercice budgétaire et vous pourrez vérifier à l'occasion de chacun des exercices budgétaires mais aussi à l'occasion de chacun des comptes administratifs car ce qui est intéressant en matière de développement économique, ce n'est pas seulement l'argent qu'on annonce devoir dépenser, c'est l'argent qu'on a effectivement dépensé à l'appui de cette politique. Et puis je n'ai pas évoqué ce soir la politique culturelle, la politique de communication, la politique de logement, etc. toutes ces politiques qui concourent au développement économique et il serait par trop réducteur évidemment de limiter l'investissement au titre du développement économique en ne regardant que la colonne située au bas du Service du Développement Economique. Mais d'ores et déjà quand même, et c'est un premier signe de traduction de volonté politique, le Maire a bien voulu accepter en 1997 de renforcer, dans la mesure où le budget le permettra, le Service de Développement Economique car nous avons besoin effectivement de développer ce travail de réseau ou comme on dit en anglais de «lobbying».

Naturellement, cette assemblée ici est seule légitime pour adopter le projet que je vous ai présenté. Elle n'a besoin d'aucune onction patronale, cela va sans dire. Néanmoins, lundi dernier j'ai tenu à rencontrer l'ensemble des acteurs économiques de cette cité car ils me paraissent les premiers concernés par ce que nous faisons. Je peux vous dire, car d'une certaine manière je me sens en charge de devoir vous l'annoncer et vous le confirmer qu'ils ont accueilli notre proposition avec beaucoup d'intérêt et j'ai cru même entendre dans les réactions qui m'ont été données, qu'ils nous apportaient naturellement un soutien car je le redis, nous croyons, nous, que le développement passera par un appui des entreprises bisontines. Alors ce débat est fini mais tout commence ce soir puisque dès le mois de juin, nous aurons une première et grande réunion du Comité Local de Développement. Nous aurons à traduire nos propositions dans les faits et dans les actes et je vous donne rendez-vous au fur et à mesure des divers Conseils Municipaux de l'année pour vérifier que notre politique se traduit effectivement dans les actes comme nous nous y engageons aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je rappelle simplement à M. JACQUEMIN qu'en 1984, un an après les élections municipales de 1983, en 1990, un an après celles de 1989, nous avons déjà eu un débat économique approfondi où nous avons fixé nos axes de développement économique. Nous avons voulu le faire de nouveau cette année, je crois que c'est maintenant presque une tradition, parce qu'il est intéressant de le faire en ce début de mandat. J'ajouterai que c'est un débat d'orientations et que c'est au moment de chaque engagement budgétaire chaque année qu'on va concrétiser une partie de ce plan de développement économique que Claude J EANNEROT nous a présenté ce soir.

Je me permets de vous demander votre avis sur les deux objectifs qu'il a bien indiqués et sur les 7 axes qui les complètent en votant ce rapport qui a été largement débattu, réfléchi, mesuré, avec des avis peut-être un peu différents, étant précisé que dans la mesure du possible nous tiendrons compte des observations, quand elles sont pertinentes, qui ont pu être exprimées ici.

M. JACQUEMIN : Pour une explication de vote qui est claire : nous sommes partants sur ce schéma général dont nous suivrons avec beaucoup d'attention la mise en application.

M. LE MAIRE : C'est votre devoir le plus élémentaire.

M. JACQUEMIN : Mais il m'a paru nécessaire de le dire.

M. LE MAIRE : Cela va peut-être mieux en le disant mais on l'avait tous compris.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est soumis.

Visa préfectoral du 4 juillet 1996.